

## Roumanie : un pays en recherche et en mutation permanente

Depuis le virage important pris en 1989, la Roumanie cherche à répondre aux nouvelles réalités rencontrées et aux nouvelles exigences auxquelles elle est confrontée, face à l'environnement politique, social et économique qui est le sien actuellement. Cette situation n'est pas facile à gérer, par manque de repères, d'une part, mais aussi par la brutalité des changements nécessaires et par l'impact qu'ils provoquent sur la population. Trois exemples sont abordés qui en montrent toute la complexité.

Le domaine social et médical est en mutation profonde. Les autorités du pays ont mis sur pied une assurance maladie qui af-

fecte l'ensemble des salariés par prélèvement sur les salaires. A cela s'ajoute l'obligation d'avoir recours à un médecin de famille pour répondre aux premiers besoins de santé. Mais il n'est pas facile de faire accepter à une population essentiellement rurale les principes de la privatisation des soins de santé, d'autant plus que le cadre juridique n'est pas encore fixé. Des ONG comme la nôtre – qui ont une bonne connaissance de terrain – peuvent rendre des services inestimables pour participer à la mise sur pied et à l'utilisation des cabinets médicaux de famille. Que se fait-il dans ce domaine et quel est l'état de la législation actuelle ? Les présidents d'ADR (la coordination flamande issue d'OVR) et d'OVR-RO abordent la question.

Dans le domaine économique, le secteur primaire est d'une importance capitale pour le pays. Il est impératif de développer le monde rural et agricole pour relancer la croissance de ce secteur qui occupe une place spéciale dans l'économie du pays. Dans la 3<sup>e</sup> et dernière partie de son tour d'horizon du monde rural et agricole, le premier président d'OVR-Roumanie, ancien Recteur de l'Université de Timișoara et membre de l'Institut d'Economie Agraire de l'Académie Roumaine, n'hésite pas à dire que l'agriculture constitue la colonne vertébrale de l'économie du pays ! Et qu'en pense l'actuel Commissaire européen chargé de l'Agriculture et du Développement rural de l'Union européenne ? Un Roumain occupe ce poste depuis le début de l'année et il espère bien pouvoir maintenir la diversité et la qualité des petites exploitations familiales, même au sein de la Politique agricole commune de l'UE. Comment ? Interview.

La Roumanie n'avait pas besoin des intempéries climatiques de cet été – et de son lot de catastrophes humaines et matérielles – pour l'enfoncer un peu plus dans la crise ! Réduction de 15 % des retraites (invalidée par la suite par la Cour constitutionnelle), et de 25 % des salaires dans le public ; hausse de la TVA de 19 à 24 % (pourrait être réduite de 2 ou 3 points) ; renonciation éventuelle au taux unique d'impôt sur les revenus et remplacement possible par un système progressif... Quel plan draconien d'austérité, convenu avec le Fonds monétaire international (FMI) et l'UE en échange d'un prêt de 20 milliards d'euros, la population roumaine devra-t-elle encore endurer ?

Hubert ROSSEL

### S o m m a i r e

#### - Edito

Un pays en recherche et en mutation permanente

#### - Assemblée générale d'OVR-CH

Un bon millésime

#### - Projets de santé en Roumanie

Un exemple d'actions dans le cadre des GAL

#### - Changements relatifs aux médecins de famille

Cadre juridique pour le personnel des cabinets médicaux

#### - Nouvelles des partenariats OVR-CH

Nendaz – Bernex – Monthey

#### - AG de PVR

Des projets intéressants

#### - Ecoles, hôpitaux, églises

Des évolutions diamétralement opposées

#### - Dacian Cioloș

Interview du nouveau Commissaire européen à l'Agriculture

#### - Développement rural et agriculture

Agriculture, colonne vertébrale de l'économie roumaine...

*Textes* : Francisc GIURGIU, Jozef GOEBELS, Rose-Marie KOCH, Păun Ion OTIMAN, Andrei Luca POPESCU, Pascal PRAZ, Hubert ROSSEL

*Traductions* : Liliana & Alain NICOLA, Hubert ROSSEL

*Photos* : Christiane BÉGUIN, J.-F. CHRISTE, PVR, Vera & Hubert ROSSEL, Chloé SALEMBIER, [www.cor.europa.eu](http://www.cor.europa.eu), [www.mundaneum.be](http://www.mundaneum.be)

*Mise en page* : Hubert ROSSEL

## Assemblée générale d'OVR-CH à Moutier

### Un bon millésime

A l'invitation de la Ville de Moutier et de la Commission Roumanie « Moutier aide Chiril », l'Assemblée générale d'OVR-CH s'est déroulée le 17 avril à Moutier, en présence de 15 associations/communes OVR, des membres individuels et des invités, notamment Mme Mihaela Feher, Attaché culturel et de presse près l'Ambassade de Roumanie, M. Maxim Zuber, Maire de Moutier, M. Francisc Giurgiu, Président d'OVR-RO, membre fondateur, M. Jozef Goebels, Président d'ADR-Belgique, M. Pierre Lebacqz, membre du Comité de PVR-Belgique, M. Thomas Kugler, expert de la DDC, chargé de la Roumanie dans le cadre de la « Contribution suisse à l'élargissement », qui nous a rejoint l'après-midi.

Après les salutations d'usage, M. Roland Mérellat, Président de la Commission Roumanie, salue la délégation de Chiril (SV), village partenaire de Moutier. Il évoque les vingt années du partenariat qui sera officialisé, en fin de matinée, avec la signature d'un Pacte d'amitié par les maires des deux communes.

Outre les points traditionnels à l'ordre du jour, l'Assemblée a procédé à l'élection au Comité de M. Jean-Paul Ackermann, qui partage sa retraite entre Oberdorf (BL) et St-Légier (VD). La modeste trésorerie de l'OVR-CH sera bien gérée par cet ancien responsable financier de la chimie bâloise.

A la suite des différents points statutaires, différents orateurs se relayèrent.



Photo: Vera Rossel

M. Francisc Giurgiu, Président d'OVR-Roumanie

M. Francisc GIURGIU, Président d'OVR-RO, réaffirme l'importance de l'OVR pour les villages roumains. L'OVR-RO compte quelque 3000 membres dont 700 sont actifs. La maison OVR, sise dans une belle région du centre du pays, est un projet intéressant pour accueillir la mémoire de l'organisation et encourager des rencontres de jeunes Roumains et occidentaux, auxquels on souhaite associer des jeunes de Moldavie, encore particulièrement déshérités.

Il remercie les membres d'OVR-CH pour l'amitié qu'ils lui portent, ainsi qu'à sa famille. Notamment ces dernières semaines durant la maladie fatale de son papa.

Mme Mihaela FEHER, attaché culturel et de presse près l'Ambassade de Roumanie à Berne, représente l'Ambassadeur Sava, actuellement en Roumanie. Elle est surtout contente de se familiariser avec les projets OVR-CH et d'en parler avec les initiateurs. Elle remercie ceux qui continuent d'être présents sur le terrain et souhaite que ces échanges fraternels se poursuivent.



Photo: Vera Rossel

Mme Mihaela Feher, Attaché culturel près l'Ambassade de Roumanie

M. Maxime ZUBER, Maire de Moutier, au nom de sa ville et des autorités, est heureux et honoré d'accueillir le Comité et les délégués des Associations OVR-CH à l'occasion des vingt ans du parrainage de Moutier et Chiril. Il salue M. Dorin Rusu, Maire de Chiril. Il présente ensuite la ville de Moutier, havre de soleil et de sérénité au cœur de l'Arc jurassien.

Il profite de remercier les nombreux bénévoles dont le réseau de solidarité permet d'assurer un travail que les autorités ne seraient pas en mesure d'accomplir seules.



Photo: Vera Rossel

### M. Maxime Zuber, Maire de Moutier

Avec un vibrant encouragement pour les échanges entre l'OVR-CH, Moutier et la Roumanie, il invite chacun à écouter l'ensemble des accordéonistes prévôtois et à partager le vin de l'amitié, vinifié dans la commune.

Ce sera aussi l'occasion pour les Maires de Moutier et de Chiril de signer un Pacte d'amitié, assurant ainsi la pérennité à leur coopération.



Photo: J.-Fr. Christe

### Signature du Pacte d'amitié entre Moutier (BE) et Chiril (SV)

Comme à l'accoutumée, les échanges se poursuivent autour de tables fleuries et d'un excellent repas préparé par les *Loitche'Potches*, une équipe de fins gourmets-cuisiniers de la région.

### La « Contribution suisse à l'élargissement » – Perspectives pour OVR-CH

L'après-midi, on se réjouit de retrouver M. *Thomas KUGLER*, expert DDC, chargé de la Roumanie dans le cadre de la « Contribution suisse à l'élargissement », déjà bien présent auprès de nos associations lors de l'élaboration des premiers

projets il y a vingt ans, entre-temps rentré d'un poste à l'étranger. Ses informations sont encourageantes, surtout concernant un Fonds de partenariats qui devrait permettre des ouvertures intéressantes pour nos membres. Les négociations pour l'élaboration de l'accord-cadre avec la Roumanie sont en négociations<sup>1</sup>. La mise en oeuvre n'est pas encore définitivement arrêtée, mais M. Kugler entrevoit des possibilités à saisir pour l'OVR-CH et ses membres. Il a noté les questions des participants et promis de tenir le Secrétariat au courant de l'évolution de la marche à suivre.



Photo: Vera Rossel

### M. Thomas Kugler, expert DDC, chargé de la Roumanie dans le cadre de la « Contribution suisse à l'élargissement »

Les délégués des associations représentées ont apprécié les nouvelles encourageantes communiquées et quelques dossiers devraient ressortir des tiroirs où ils sommeillent, faute de moyens.

### Présentation de partenariats élargis réalisés – Applications possibles aux villages OVR-CH

En fin d'après-midi, M. *Jozef GOEBELS* a présenté des cas d'école, surtout dans le domaine social et médical, réalisés par des partenariats flamands d'OVR. Il s'agit d'organisations belges et roumaines réunies en réseaux humains et financiers pour renforcer leurs expériences et connaissances techniques et pratiques<sup>2</sup>. Des associations suisses pourraient faire appel à des consultants de ces réseaux pour concrétiser leurs projets.

Après une journée bien remplie, le Président Praz souhaite bon retour à chacun, en espérant qu'une association OVR-CH pas encore visitée nous accueille en 2011.

Rose-Marie KOCH

<sup>1</sup> Approuvé par le Conseil fédéral, le 26 juin 2010.

<sup>2</sup> Cf. l'article suivant écrit à ce propos par Jozef Goebels.

## Projets de santé en Roumanie : travail de base avec la population

### Un exemple d'actions dans le cadre des GAL

Lors de la dernière Assemblée générale à Moutier, le président de l'association flamande *Actie Dorpen Roemenië* (ADR), Jozef Goebels, a présenté des exemples d'actions concrètes possibles dans le cadre des *Groupes d'Action Locale* (GAL), dont nous vous parlons depuis quelque temps déjà. Cette présentation de partenariats élargis dans les domaines médical et social, réalisés par la coordination belge issue d'OVR dans la région flamande du pays, peut nous donner toute une série d'applications possibles dans le cadre de nos partenariats entre la Suisse et la Roumanie. A chacune de nos associations locales de voir comment traduire ces possibilités dans la pratique des relations bilatérales, que ce soit dans le domaine médico-social ou tout autre choisi par les deux partenaires.

La Roumanie est formée pour moitié de villes et pour moitié de villages. Le but d'OVR a toujours été de s'occuper des petits villages.

L'association de Geel – une commune de Flandre, en Belgique – le *VZW Geels Roemeniëkomitee*, a adopté en 1989 Slatina-Timiş dans le judeţ de Caraş Severin en Roumanie. Dès le début, on a transformé l'adoption en un jumelage (coopération) et on a initié des projets structurels avec l'aide financière du gouvernement régional flamand.

La première réalisation fut celle de l'acheminement de l'eau potable et de la création des égouts, et l'accent fut mis sur la formation à l'hygiène. En même temps, ils ont créé des organisations sociales, puisque la société civile est très importante pour promouvoir des changements dans une société. C'est d'ailleurs en passant par l'organisation des femmes et par les écoles que les enseignements et la formation sur l'hygiène ont été concrétisés.

La constatation que les soins médicaux de première nécessité étaient pratiquement inexistant dans le village a renforcé l'idée de lancer un deuxième projet pour améliorer la santé, ceci en coopération avec les Mutualités chrétiennes (CM) pour leur expérience, ainsi que la participation de *Somepro* en Flandre.

#### Situation actuelle

Parallèlement, la situation de la santé en Roumanie était en pleine transformation. Dans la période 1995-1998, la privatisation s'est mise en place en Roumanie, y compris pour les soins de santé. Le système de soin de santé est devenu de nouveau le système « Bismarck », avec des influences britanniques et hollandaises.

Le modèle « Bismarck » (le système est aussi appliqué en Belgique, en France, aux Pays-Bas, au Japon et en Suisse) est celui où les soins de santé sont fournis par un système d'assurance (les assureurs sont des fonds de mutuelles) fi-

nancé conjointement par les employeurs et les employés (contribution par prélèvement sur les salaires). Cela donne une sélection très large et des remboursements moins importants.

#### Autres constatations

- L'Etat prend seulement 10 % du budget à son compte, contre 36 % pour les utilisateurs. Il y a aussi une part invisible, toujours payée « sous la table », parce que les dépenses sont plus élevées que nécessaires pour les patients
- La Banque mondiale reste le plus grand bailleur de fonds. En 2004, 206 millions de \$ ont été donnés pour développer et reconstruire le système roumain des soins
- Depuis l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne, les règles en vigueur de l'UE sont applicables : contrôles sur les appareils, services médicaux, médicaments, produits médicaux
- Prévoir des plans pour une plus grande décentralisation des soins de santé dans le futur
- Nécessité impérieuse de moderniser et de rénover le secteur médical
- 70 % des hôpitaux ont un besoin urgent d'appareils nouveaux ou nécessitent la réparation du matériel existant
- 90 % des hôpitaux sont toujours propriété de l'Etat
- La privatisation provoque une polarisation pour les soins de santé entre Roumains pauvres et riches
- Les attentes de la population sont grandes, surtout pour la qualité des soins : efficacité, bonne compréhension des problèmes du patient, conventions claires pour références, informations sur les risques, prise des patients au sérieux
- Une recherche sur la satisfaction générale a montré la nécessité de développer une approche plus aimable vis-à-vis de la clientèle et une meilleure communication avec le patient
- Les salaires dans les soins de santé augmentent régulièrement (2007 : + 22 %). Ils sont de nouveau en baisse depuis 2009 (crise économique)

- Toujours plus de médecins quittent le pays (1 000 sont en France). 60 % des ± 35 000 médecins expriment leur volonté de vouloir travailler à l'étranger
- Dans certaines régions, une pénurie des médecins de famille se manifeste. Dans le județ de Sălaj, 10 communes sur 57 n'ont pas de médecin de famille
- Les hôpitaux doivent remplir les règles standards de l'UE pour 2014
- Des assureurs privés sont sur le marché : la cotisation des personnes est de € 13-25 par mois
- Les hôpitaux privés exigent le paiement comptant : soit payer soi-même, soit par une assurance privée
- D'après l'index européen des soins de santé, la Roumanie occupe la 32<sup>e</sup> place sur 33 (occupée par la Bulgarie), avec 489 points sur 1 000 (en 2008, elle occupait la 27<sup>e</sup> sur 33)
- La mortalité infantile en Roumanie est la plus haute de tous les pays de l'UE : 11 ‰ avant l'âge de 1 an. La moyenne de l'UE est de 4,6 ‰. Les causes en sont une prévention inadéquate et le fait que les parents ne reconnaissent pas les syndromes
- Selon l'*Academia Română*, les soins de santé risquent de tomber au-dessous de la moyenne européenne. Causes : des traitements inadéquats dans les hôpitaux, l'argent au noir (*șpagă*), l'abaissement du budget des soins de santé en 2009, et probablement en 2010, le manque de réforme dans le secteur
- Seuls 5 millions de personnes contribuent aux assurances (pour 10 millions dispensés) sur les 22 millions d'habitants de la Roumanie
- Les allocations d'invalidité sont passées de RON 208 000, en 1990, à RON 892 000, en 2008 (+ 430 % !), à cause de la corruption
- Une nouvelle loi sur la contribution personnelle aux soins de santé (*coplată*) entrera en vigueur à partir du 1 septembre 2010
- La crise actuelle dans tous les secteurs en Roumanie, mais surtout aussi dans le secteur des soins de santé, est très grave et alarmante. On parle en Roumanie d'une banqueroute du secteur !
- Etc.

La question se pose alors : Où tout cela mènera-t-il ???

### Le projet ADAM (Asociația de Ajutor Mutual Slatina-Timiș)

Pourquoi avons-nous lancé ce projet ?

*En général*

- Changements en Roumanie et privatisation, aussi celle des services
- Certaines catégories de la population risquent de rater le coche



• Le manque de financement de l'Etat pour garantir les soins de santé locaux se manifestera d'abord dans les villages

• « Argent de la reconnaissance » : argent extra (dessous de table) pour les prestations. Tarifs officiels et officieux, effectifs

• Les changements de paiements (honoraires) pour les prestataires résultent en un désintérêt pour une carrière dans un village (il est difficile de trouver quelqu'un).

• OVR = Opération **Villages** Roumains

• Contrôle insuffisant sur la qualité et le fonctionnement des soins de santé

• Pas – ou pratiquement pas – d'actions préventives

*Au niveau local*

• Les soins de santé de première nécessité sont, depuis longtemps, un grand problème à Slatina-Timiș : pratiquement pas de médecin ; pas de dentiste ; dispensaire en mauvais état et pas de matériel médical. De plus, la plupart ne sont pas accessibles (visites, gardes, téléphone, etc...)

• Les soins de santé étaient un des buts du début, ce projet étant une suite de la première réalisation

• Recherche d'un système où la population (-cible) a une voix dans les soins de santé : responsabilité propre et participation personnelle

• Apprendre à prendre son avenir en main

• Développement d'un nouveau modèle qui peut être une alternative pour l'organisation des soins de santé en Roumanie

• Développement des soins de santé axés sur le patient

Pour réaliser ce projet, nous avons premièrement créé une Fondation roumaine, la **FDAAM (Fundatia pentru Dezvoltarea Asociațiilor de Ajutor Mutual)**. Celle-ci est active dans toute la Roumanie. Le Conseil d'administration (CA) est formé de 3 Belges et de 2 Roumains. C'est, en effet, l'organisation parapluie des ADAM (Associations d'aide mutuelle) et des CLS (Conseils locaux de Santé). Par contre, pour l'ADAM Slatina-Timiș, le CA est formé de 1 Belge et de 6 Roumains. Ceci est la preuve que le pouvoir est en main locale.

Pour réaliser une ADAM, les conditions de base sont : avoir une association ADAM, avoir un bâtiment, avoir un médecin de famille. Une ADAM agit comme une mutuelle (organisation mutualiste), c'est-à-dire que les habitants deviennent membres et paient une cotisation qui est assez modérée pour garantir l'accès à tout le monde (ADAM Slatina-Timis, en 2010 : 20 RON/personne/année). Ces cotisations sont réinvesties dans l'organisation pour développer les services pour les membres. Les membres paient moins pour les services payants que les non-membres. En même temps, ils forment l'Assemblée géné-

rale et élisent le CA. Le système est fortement basé sur la solidarité. Aussi, on demande aux personnes non-malades de devenir membre en payant une cotisation.

Le principe du service médical par le médecin de famille, en Roumanie, est qu'il passe lui-même directement un contrat avec la CJAS (Caisse départementale d'assurance sociale). Il est alors remboursé par la CJAS par personne et par prestation, chaque mois. Avec cet argent, il paie les employés (infirmières, personnes de nettoyage, comptables, etc.) et assume les frais (téléphone, électricité, chauffage, matériel, etc.). Le solde constitue son salaire.

Une ADAM, comme organisation, passe un contrat avec la CJAS. Dans ce cas, le remboursement par la CJAS revient à l'organisation ADAM. L'ADAM agit comme employeur. Donc, le médecin, l'infirmière, le dentiste, le personnel de nettoyage, le comptable, etc. ont un contrat de travail avec l'ADAM. Ils reçoivent un salaire mensuel. Par contre, l'ADAM paie tous les autres frais.

Par exemple, l'ADAM Slatina-Timiș offre, pour l'instant, environ 20 services différents, ce qui fait que les membres regagnent assez vite leur cotisation. En fait, ce ne sont pas uniquement des services médicaux, mais aussi sociaux. On veut être un centre médico-social.

### Le CLS (Consiliul Local de Sănătate)



En constatant que la formule ADAM est assez difficile à développer partout, nous avons, il y a quelques années, créé et installé des « Conseils locaux de santé » (CLS). En rassemblant déjà sur place ceux qui détiennent les enjeux et faisant un stage dans un CLS, il sera plus facile d'évaluer une ADAM et de voir si elle est nécessaire et réalisable. Beaucoup de formules intermédiaires sont d'ailleurs possibles.

#### Un CLS

- Dans une ville ou une commune
- Rassemble les différents partenaires pour analyser, discuter et faire quelque chose pour la santé locale (conseil communal, fournisseurs, organisations sociales, enseignement, organisation des patients, etc.)
- Prend en mains les problèmes concrets ou les besoins
- Est l'interlocuteur du comité belge
- Analyse la situation locale de la santé : carte sociale
- Organise des actions concrètes (ou des projets) → place de concertation et d'organisation
- Possible mise en marche d'une ADAM

- Mise en marche rapide d'un CLS

#### CLS et ADAM : actions concrètes

- Service de prêt des matériaux de revalidation
- Diabète : prévention, information, examen, passeport pour diabétiques, travail ensemble (organisation des diabétiques)
- Inspection scolaire médicale : générale, dents, yeux
- Ecole saine : projet de fruits, hygiène, semaine sportive, ...
- Prévention : matériaux, information et actions (p. ex. hygiène dentaire, mouvement, tabac et alcool, nourriture, ...)
- Sessions d'information pour OLF (organisations de femmes en Roumanie).
- Jeux informatifs pour AGLT (organisations de jeunes)
- Support des médecins de famille et assistants : publicité / outillage / bâtiment / bonus / aide administrative / activités préventives / Internet / information / échange / formation et training supplémentaire (accréditations) / ...
- Soutien des dentistes : idem
- Facilitation d'examen spécifiques : ECG, échographie, ...
- Hygiène : avec la collaboration des médecins de famille et des animateurs
- Paquets de naissance
- Soins à domicile (médical, social)
- Organisation d'aide aux malades (*Asistența Bolnavilor*)
- Inspection scolaire médicale : générale, dents, yeux, vaccinations, ...
- Fonds social
- Fonds de médicaments
- Test des yeux et lunettes de lecture
- Test des oreilles et audiophones
- Prévention du cancer des seins : film, brochures, soirées d'information
- Baby massage
- Espace de revalidation
- Vente de produits : matériel d'incontinence, auxiliaires, ... (achat en commun)
- Attention: cette liste n'est pas limitative ! Les propositions des partenaires peuvent être discutées. Les exemples ci-dessus sont des exemples tirés de la pratique (comités/associations ou partenaires roumains)

La FDAAM (*Fundația pentru Dezvoltarea Asociațiilor de Ajutor Mutual*) accompagne les CLS (*Consiliul Local de Sănătate*) et les ADAM (*Asociația de Ajutor Mutual*). Le staff, en Roumanie, se compose d'un directeur, de deux animateurs et d'un consultant. Les organisations partenaires, en Belgique, sont LCM, Somepro et ADR-Vlaanderen. Dans le passé, en Flandre, quelques provinces ont aussi cotisé pour développer ces projets de santé et soutenir leurs comités/associations. Puisque, d'année en année, il y a de plus en plus de CLS et d'ADAM, le travail augmente. De plus, nous devrions pouvoir garantir les paiements de nos employés en Roumanie, qui sont très motivés



population, de la crise financière mondiale, avec des répercussions graves en général dans les pays d'Europe orientale et dans la zone des Balkans. Compte tenu de la définition du Dictionnaire de Wonca pour les médecins de famille, *Dictionary of General Family Practice* (2003), à savoir que « le médecin de famille est le spécialiste le mieux formé pour la médecine familiale, celui qui fournit des soins personnels et continus pour chaque patient, quel que soit l'âge, le sexe ou la maladie, dans le contexte familial et culturel, tout en respectant l'autonomie du patient », je constate que, en Roumanie, depuis un certain temps, l'accent est mis sur la spécialité de la médecine familiale, ainsi que sur l'importance et la responsabilité du médecin de famille dans les communautés locales, et l'évolution du personnel de la santé s'occupant de la formation. Ceux qui doivent recevoir une assistance médicale primaire sont régis par un acte législatif, la Loi N° 95/2006, chap. 3 – Assistance médicale primaire. En vertu des dispositions du paragraphe 2 de l'art. 59 de la loi, on spécifie les soins primaires complets à prodiguer, le premier contact avec les patients, quelle que soit la nature du problème de santé, dans le cadre de relations continues, qu'il y ait maladie ou non. Le médecin de famille est défini en tant que prestataire de soins de santé qui coordonne et intègre les services médicaux fournis aux patients, par lui-même ou par d'autres prestataires de santé.

La prestation médicale peut être faite au cabinet médical du médecin de famille, au domicile du patient, dans des centres de permanence, dans d'autres endroits spécialement aménagés et approuvés, ou dans tout autre local en cas d'intervention de première nécessité, en cas d'urgence chirurgicale ou de risque épidémiologique (Art. 73 de la Loi 95/2006).

L'assistance médicale primaire a lieu dans les cabinets médicaux de famille, établis conformément à l'Ordonnance N° 124/1998 du gouvernement sur l'organisation et le fonctionnement des cabinets médicaux, ordonnance modifiée et complétée par la Loi 629/2001. Les pratiques médicales peuvent prendre l'une des formes suivantes : cabinet médical individuel, cabinet regroupé, cabinet de médecine associé à une société civile médicale. Dans un cabinet médical individuel, le titulaire peut aussi avoir du personnel médical, des employés ou d'autres catégories de personnel. Des cabinets médicaux individuels peuvent être unis pour former des cabinets médicaux regroupés, afin de créer des installations économiques communes, mais en préservant l'individualité et les relations avec des tiers. Les cabinets individuels peuvent s'associer pour former des cabinets médicaux associés, pour exercer une activité commune et assurer un accès permanent aux soins médicaux pour les patients. Les médecins titulaires d'un cabinet associé conservent les obligations et les droits individuels prévus par la loi. La société civile se compose de deux médecins associés – ou davantage – et de collaborateurs médicaux ou de toute autre catégorie de personnel. Les cabinets médicaux ayant la personnalité juridique peuvent aussi être établis comme entreprises, selon la Loi N° 31/1990 sur les sociétés commerciales, mais en respectant les exigences de l'art. 14 de l'Ordonnance gouvernementale N°124/1998, à savoir : l'entreprise commerciale doit avoir comme

objet exclusif de fournir une aide médicale ; le conseil d'administration de la société commerciale doit comporter au moins un tiers de médecins ; les entreprises doivent être enregistrées dans le Registre des cabinets médicaux seulement. En vertu des dispositions de l'article 5, alinea 2 de l'Ordonnance gouvernementale N°124/1998, l'acte de fondation du bureau médical constitue le certificat d'enregistrement dans le Registre des cabinets médicaux ; ils sont préparés et conservés à la Direction de la Santé publique du județ. Une question très controversée des médecins de famille est régie par l'art. 70 de la Loi N° 95/2006, selon lequel un médecin de famille ne peut tenir qu'un seul cabinet, mais est autorisé à mettre en place des postes de travail.

Conformément à l'art. 74 de la Loi N° 95/2006, le cabinet médical de famille peut fournir des services médicaux essentiels, de soins prolongés et des services médicaux supplémentaires. En tant que fournisseur de services médicaux, en conformité avec l'Ordonnance d'urgence du gouvernement N° 150/2002 sur l'organisation du système de santé d'assurance sociale, le médecin de famille signe avec la Caisse d'Assurance maladie du județ une police d'assurance pour la prestation de services médicaux qui sont conformes avec le Contrat cadre de 2005. Ce contrat est annuel et est conforme à la Décision gouvernementale N° 52/2005, dont l'application a été étendue par la Décision gouvernementale N° 374/2006 et les Normes méthodologiques d'application de l'accord-cadre sur l'assistance médicale approuvé par l'Ordonnance N° 56/2005 du ministre de la Santé, complétée et modifiée par la Décision gouvernementale N° 262/31/03/2010 et les Normes méthodologiques approuvées par l'Ordonnance du ministre de la Santé et par la Caisse nationale d'Assurance maladie N° 265/408/2010.

Les besoins des médecins de famille et le nombre minimum d'assurés sur les listes des médecins de famille pour finaliser le contrat de prestation des services médicaux et des soins primaires sont déterminés, par localités, par un conseil composé paritairement par des représentants de la Caisse d'Assurance maladie et la Direction de la Santé publique du județ. Les médecins de famille ont un rôle important dans le système de santé, étant donné que l'impact sur les services de soins primaires de la population concerne le côté essentiellement préventif et parce que, du point de vue économique, les cas sont résolus à ce niveau inférieur à des coûts bien inférieurs à ceux des unités spécialisées ; les médecins de famille jouent un rôle de sélection pour l'accès des populations aux niveaux supérieurs du système de santé.

Mais, le cadre législatif n'étant pas encore cohérent, il doit être plus adapté aux exigences actuelles de la société roumaine, aux règles du droit communautaire européen, pour permettre au médecin de famille de fournir une activité dans des conditions optimales, de haute qualité de prestations médicales, ce qui va se refléter dans le bien-être et la santé de la population de Roumanie.

Francisc GIURGIU

Traduction : Hubert ROSSEL

## Nouvelles des partenariats OVR-CH

### Nendaz (VS) – Gherla (CJ) : Action Pompiers 2010

Du 9 au 16 juin 2010, 34 membres et proches de notre Association ont participé au voyage à Gherla pour l'«action pompiers 2010».

2 véhicules d'intervention incendie (1 fourgon matériel et 1 camion tonne-pompe) – complètement équipés – ont été remis aux pompiers de la ville de Gherla. Un camion-remorque a également été acheminé, comportant encore du matériel pour les pompiers mais également pour le lycée Ana Ipătescu.

En plus des visites-découvertes de la région (salines de Dej, fromagerie de Năsal, monastère de Nicula), de la fête de la fin de l'année scolaire au lycée Ana Ipătescu et de l'amicale soirée-raclette de remerciement pour les familles d'accueil, deux temps forts ont eu lieu dans le programme : la tournée du chanteur valaisan Marc Aymon et la remise des véhicules pompiers.

Durant les trois jours du programme de fête, nous avons eu l'honneur d'avoir avec nous à Gherla M. Livio Hürzeler, ambassadeur de Suisse à Bucarest, et M. Francisc Giurgiu, président d'OVR-Roumanie, qui ont participé à l'ensemble des manifestations de notre programme.

#### Action en faveur des pompiers

La remise des deux camions, destinés à remplacer les 2 véhicules de la mairie de Gherla datant des années soixante, s'est déroulée en deux parties.



Photo: Hubert Rossel

Présentation des deux camions à la population de Gherla



Photo: Hubert Rossel

#### Passage des camions devant les différentes autorités

C'est dans le cadre de la journée « concours » des corps de pompiers du département de Cluj, qui a eu lieu à Gherla, qu'une première cérémonie a été organisée par la mairie de Gherla, en présence de M. le Sous-Préfet du județ, de M. l'Ambassadeur Hürzeler et du responsable de l'Inspectorat pour les situations d'urgence du județ de Cluj.

Après une parade d'inspection des équipes de pompiers, les deux camions – accompagnés de 7 pompiers de Nendaz en uniforme – ont été présentés à la population. Après la partie officielle, le prêtre de la paroisse orthodoxe de Gherla a béni les véhicules en relevant que « ces véhicules doivent rester au garage et les amis suisses dans les cœurs » !

La remise des clés des camions s'est déroulée le lendemain, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la fête « Les Jours de la ville de Gherla ».

Dans un premier temps, les salutations furent adressées aux délégations des villes jumelées avec Gherla – Yzeure (France), Aba (Hongrie), Forchheim (Allemagne) et Nendaz –, le message du Préfet du județ et une cérémonie marqua les 10 ans du jumelage avec la ville allemande. Ensuite le maire de Gherla a passé la parole à M. Livio Hürzeler, ambassadeur de Suisse en Roumanie, qui a apporté le salut des autorités suisses et relevé que ce type de soutien vient en complément aux projets réalisés par la Confédération. Le président de l'Association Nendaz-Gherla, Pascal Praz, a alors adressé son message et présenté

les camions donnés à la population de Gherla, avec l'amitié de la population de Nendaz et le souhait qu'ils servent le moins possible. Christophe Praz, responsable des pompiers, accompagné de Francisc Giurgiu, président d'OVR-Roumanie, et de la délégation de pompiers de Nendaz ont remis les clés des camions à Ovidiu Drăgan, maire de Gherla.



Photo: Hubert Rossel

#### Remise des clés aux autorités de la Ville

Et comme dans d'autres histoires, la soirée s'est terminée par un banquet, à l'invitation de la mairie....

#### Concerts de Marc Aymon

Marc Aymon fait partie de la génération de chanteurs suisses romands « qui montent »... Invité à se joindre au groupe, Marc Aymon a accepté de vivre « l'expérience de quelques concerts à Gherla ».



Photo: Hubert Rossel

#### Marc Aymon sur la scène centrale des « Jours de Gherla »

Nos amis roumains ont découvert sa simplicité et sa sensibilité lors de productions au lycée Ana Ipătescu à l'occasion de la fête de la fin de l'année scolaire, pour les enfants d'une école maternelle de la ville ou lors de notre soirée raclette.

Nous avons vécu un moment fort avec une production au pénitencier de Gherla devant une centaine de détenus et le concert était retransmis en direct sur le réseau TV interne de la prison.

Les pensionnaires de la maison de retraite de Gherla ont également profité de la gentillesse et du talent de Marc Aymon.

Le dernier concert proposé s'est déroulé sur la scène centrale dans le cadre du programme musical de la fête des « Jours de Gherla »...

Une riche aventure pour tous ... Un futur fan's club à Gherla ... Et, dans tous les cas, une expérience à renouveler en favorisant l'échange culturel...

Pascal PRAZ,  
Président de *Nendaz-Gherla*



Photo: Hubert Rossel

#### Francisc Giurgiu et M. l'Ambassadeur Livio Hürzeler

En marge du programme organisé par l'Association Nendaz-Gherla, une réunion de discussion a rassemblé M. l'Ambassadeur Livio Hürzeler, le Président d'OVR-Roumanie Francisc Giurgiu, le Président Pascal Praz et le Vice-Président Hubert Rossel d'OVR-Suisse ; elle a donné l'occasion d'échanger sur l'OVR et sur les actions d'avenir d'OVR-CH.

Le chanteur valaisan Marc Aymon, qui a accompagné la délégation de Nendaz-Gherla et s'est produit à plusieurs reprises à Gherla, nous livre ses impressions sur cette « expérience roumaine » :



Photos: Hubert Rossel

« Voyager. Voyager pour ne pas s'endormir. Voyager pour découvrir, rencontrer et aimer. Voyager et garder ces moments qui nous font aimer la vie, qui nous donnent envie de la vivre fort ; les fêtes de Gherla avec cette danseuse qui vient me rejoindre sur scène, le concert au pénitencier et ces poignées de mains échangées avec les prisonniers, cet homme assis sur une chaise durant une heure, tendant son microphone vers ma guitare pour espérer la sonoriser, les sourires de ces enfants roumains qui me disent « bonne chance » en me demandant une photo ou mon nom écrit sur un bout de papier, la générosité des Roumains. J'espère revivre de tels moments, partager encore cette satanée émotion. »

Marc AYMON

## Bernex (GE) – Boița (SB) : la dissolution

Il y a vingt ans a débuté une aventure unique qui allait unir des centaines de villages, communes et villes d'Europe occidentale avec autant de villages et de communes de Roumanie. C'était l'*Opération Villages Roumains* (OVR) dont la commune de Bernex fut actrice, puis, conformément à la volonté du Conseil administratif, l'Association Bernex-Boița a été créée le 22 novembre 1990 pour prendre la relève.

Au cours de ces 20 années, l'association *Bernex-Boița* et le village de Boița se sont découverts. Nous avons tout de suite été enthousiasmés par l'idée d'un contact et d'un partage avec des personnes de culture et de langues différentes.

C'est ainsi que nous nous sommes lancés dans cette aventure, non sans quelques appréhensions dues à nos différences. Nous avons toujours été accueillis chaleureusement par les villageois et cette appréhension s'est envolée au fur et à mesure de nos voyages, laissant place à une complicité et un attachement grandissant envers les villageois.

Une aventure humaine extraordinaire, enrichissante, qui restera à tout jamais gravée dans nos cœurs et qui nous conforte dans nos convictions que :

**" L'Amitié n'a pas de frontières "**

La décision de mettre un point final à cette extraordinaire aventure humaine après 20 ans de collaboration, a été mûrement réfléchi et c'est avec un énorme pincement au cœur que nous avons pris cette décision.

La force d'une association consiste dans la qualité de ses membres. Tout au long de ces années nous avons travaillé avec force, courage et détermination afin d'aider de notre mieux les habitants du village de Boița.

Tous les moments d'intense émotion, de partage et d'amitié vécus avec nos amis roumains, resteront à jamais gravés dans nos cœurs !

Nous tenons à remercier de tout cœur, la Mairie de Bernex et tous nos membres pour l'aide financière qu'ils nous ont apportée durant toutes ces années. Sans eux, tous les projets que nous avons réalisés au village de Boița n'auraient jamais pu être concrétisés.

Corinne DELPIANO, Présidente  
Georges ROBBIANO, Secrétaire  
Michèle ROBBIANO, Membre  
Arlette LOUP, Membre

## Monthey (VS) – Telciu (BN) : Pacte d'amitié et repas de soutien

Aux sympathisants et amis de la coopération de Monthey-Telciu,

Le **2 avril 2010**, date de l'assemblée constitutive de la « **Coopération de Monthey – Telciu** », a marqué les 20 ans d'existence d'une enrichissante collaboration placée sous le signe de l'entraide et de l'amitié, entre les habitants de Monthey et de Telciu.

Pour célébrer dignement cet anniversaire, **le comité de la coopération de Monthey-Telciu, avec l'appui de la Commune de Monthey**, organise **une soirée commémorative de soutien** au Théâtre du Crochetan à Monthey, destinée à renouveler symboliquement le Pacte d'Amitié et à célébrer les 20 ans de relations entre nos deux communes, avec au programme *apéritif, partie officielle, repas, animation et musique roumaine et suisse*,

**le vendredi 10 septembre 2010 dès 18h30  
au foyer du théâtre du Crochetan à Monthey**

**Le comité de la Coopération de Monthey – Telciu**, invite tous les sympathisants, amis et proches de la Roumanie, à venir partager avec eux ces intenses moments d'amitié et de partage et encourage chacun à s'inscrire à cette belle soirée d'anniversaire, au moyen du coupon d'inscription annexé ci-dessous.

Votre présence à ces festivités, sera un honneur et un signe de sympathie qui montrera votre attachement à la coopération de Monthey-Telciu pour la soutenir dans ses actions

Recevez, Madame, Monsieur, nos remerciements anticipés et nos cordiales salutations.

Le comité de la Coopération de Monthey - Telciu

✂.....

NOM – PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_

E-MAIL : \_\_\_\_\_

Nous participons à la soirée de soutien de la fête des 20 ans de la Coopération Monthey - Telciu

### PARTICIPANTS

Nombre d'adultes à **Fr 100.-** : \_\_\_\_\_ ou couple à **Fr.180.-** : \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants (<16 ans) à **Fr. 35.-** : \_\_\_\_\_ ou étudiant /apprenti à **Fr. 60.-** : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Merci de retourner ce bulletin d'inscription au plus tard le 27 août 2010 à

Coopération de Monthey - Telciu  
Case postale 386  
1870 Monthey 1

Ou par e-mail à: [ch\\_schroeter@bluewin.ch](mailto:ch_schroeter@bluewin.ch)

## Assemblée générale de PVR à Bruxelles

### Des projets intéressants

L'Assemblée générale de *Partenariat Villages Roumains (PVR)* s'est tenue le 15 mai dernier, à Anderlecht, une des communes de l'agglomération bruxelloise. Nous étions représentés par un membre de notre Comité OVR-CH et nous avons été particulièrement bien inspirés d'être sur place. Outre les relations de sympathie, de coopération et de solidarité qui unissent nos deux coordinations, nous avons pu bénéficier d'une seconde partie d'AG – après la partie statutaire – très intéressante, constituée de différentes présentations sur des projets en cours par des membres du Comité de PVR.

#### Une bibliothèque de BD à Craiova

Michel MAES parla du projet de son association *Bruocsella – România* de créer, à Craiova (DJ), d'une bibliothèque itinérante de la Bande Dessinée.



Photo: PVR

**Dodo Niță (chemise blanche) avec Jacques Martin, auteur de BD bien connu**

L'initiateur de ce projet est en fait M. Dodo Niță, grand amateur de BD, désireux de créer un centre roumain de la BD, sur le modèle de ce qui existe déjà en Belgique. Il n'en est pas à son coup d'essai, car il a déjà traduit de nombreuses BD en roumain et a fondé, il y a dix ans, l'*Association des Bédéphiles de Roumanie*. Avec la collaboration de l'Alliance

française et de la Délégation Wallonie-Bruxelles, cette association organise chaque année un Salon international de la Bande Dessinée en Roumanie.

Des contacts ont été pris entre PVR et Dodo Niță, et le projet a pu prendre forme. Il s'agit d'abord de trouver un endroit pour accueillir les albums proprement-dits et des ouvrages qui parlent de BD pour, par la suite, pouvoir organiser des expositions itinérantes dans les grandes villes de Roumanie. Le projet vise à récolter un maximum d'albums en français, mais aussi et surtout en roumain, puisque de plus en plus d'auteurs roumains se lancent dans la BD.

Des contacts ont été pris par Dodo Niță et l'Alliance française de Craiova pour obtenir un local assez vaste pour en faire le

centre du projet. Il possède déjà 1 000 BD sur les 3 000 qu'il aimerait pouvoir mettre à disposition !

Le but de l'association *Bruocsella – România* est d'aider à la collecte des 2 000 volumes manquants, ainsi que de tout ce qui peut aider à la création de ce centre de la Bande Dessinée en Roumanie. La récolte a déjà commencé en Belgique et les débuts semblent prometteurs.

#### Le projet « Tineri în România »

Chaque année, depuis 2002, l'association *Solidarité Horia-Quévy* organise des camps de « Jeunes en Roumanie », pour permettre à des groupes structurés de jeunes Belges d'animer des camps d'été avec des enfants roumains. Daniel COULON, président de l'association, rappelle qu'il s'agit avant tout de favoriser des rencontres entre jeunes et de permettre un échange culturel entre Belges et Roumains.

L'association sert de référent et d'intermédiaire, voire de coordinateur, pour l'organisation de ces camps, soit pour animer des enfants, soit pour organiser des petits chantiers de rénovation, ou encore pour favoriser une approche écologique ou participer aux travaux des champs avec des paysans roumains. Elle travaille en collaboration avec le Bureau de l'*Uniunea Națională a Consiliilor Județene din România* (UNCJR, Union nationale des Conseils départementaux de Roumanie) auprès de l'Union européenne.

Depuis que ce projet existe, plus de 700 jeunes sont déjà allés en Roumanie pour des animations dans différents villages, à proximité ou non de Horia, dans le județ de Neamț (NT), à la découverte des habitants et de leur accueil toujours chaleureux.

#### Le projet « Maison de Morăreni »

Faire de la Maison OVR de Morăreni un lieu de la mémoire du mouvement OVR et de l'histoire récente de la Roumanie, est un projet auquel Francisc Giurgiu tient fort. Ce n'est pas la première fois que nous faisons allusion à cette réalité, qui a toujours été l'un des objectifs de la création de la Maison. Francisc, le président d'OVR-Roumanie – association à laquelle appartient la Maison OVR –, a contacté dernièrement Pierre LEBACQ,

membre du Comité de PVR, pour mettre au point les modalités d'accès aux archives détenues par une fondation, à Mons, le *Mundaneum*, qui est « Le Centre des Archives de la Communauté Française de Belgique ». En effet, une grande partie des documents du début de l'existence d'OVR ont été déposés dans cette institution par des membres fondateurs du mouvement.



www.mundaneum.be

#### Le *Mundaneum* : les archives de la connaissance

La responsable des Archives a marqué son accord de principe pour que Francisc puisse consulter les documents et prendre une copie de ce qu'il jugera utile. Elle propose de passer une convention entre les différentes parties pour garantir le soutien et l'aide du *Mundaneum* pour ce projet. Elle aimerait aussi savoir dans quelle mesure la Délégation Wallonie-Bruxelles à Bucarest s'impliquerait dans le projet, ainsi que la nature de sa participation éventuelle.

Une première rencontre entre Pierre Lebacqz et la responsable des Archives a permis de définir deux objectifs :

- 1.- la collecte des documents de l'histoire d'OVR dans sa composante belge, pour une mise à disposition et consultation dans le cadre de la maison de Morăreni ;
- 2.- la récolte d'informations et de documents sur le mouvement OVR dans le contexte historique de la Révolution de 1989, et de documents antérieurs à celle-ci, dans le but de la réalisation d'un ouvrage de référence, mais réalisé à travers la vision roumaine.

Les partenaires prévus sont le *Mundaneum*, bien entendu, OVR-Roumanie, en la personne de Francisc Giurgiu, comme responsable du projet ; Partenariat Villages Roumains (PVR), par Pierre Lebacqz interposé, comme coordinateur ; OVR-Suisse, avec Hubert Rossel, pour collaborer avec Francisc, en tant qu'historien. Il est prévu de rédiger et de publier un ouvrage sur l'histoire d'OVR et de la Révolution roumaine, sous la coordination de Francisc Giurgiu – actuel Président d'OVR-Roumanie – , Păun Ion Otîman – 1<sup>er</sup> Président d'OVR-Roumanie et Secrétaire Général de l'Académie Roumaine depuis 2006 – et Hubert Rossel. La participation de la Délégation Wallonie-

Bruxelles reste donc à définir pour l'instant, ainsi que la recherche de fonds pour permettre l'aboutissement du projet.

#### **Rahova-Uranus, un quartier de Bucarest toujours en sursis**

La seconde partie de l'AG de PVR s'est terminée par un exposé très intéressant sur l'évolution de l'urbanisme de la ville de Bucarest et, de façon plus particulière, sur le quartier de *Rahova-Uranus*, à quelques pas du Parlement roumain.

Ce « quartier oublié de Bucarest », comme le dit Chloé SALEMBIER – anthropologue à l'Université Catholique de Louvain (UCL), Belgique –, est révélateur de ce qu'était cette partie de la ville, un grand village, avant la folie destructrice de Ceaușescu. Le quartier est en train de changer de contexte social, à cause de la proximité du centre et de la nouvelle échelle des valeurs économiques. Cela a, bien sûr, des répercussions sur la mentalité de ses habitants, anciens et nouveaux, dont la moindre n'est pas le renforcement de la conscience de groupe des « anciens habitants » ! La conscientisation de la société civile est à l'œuvre...



Photo: Chloé Salembier

#### **Animations dans un centre culturel du quartier Rahova-Uranus**

Nous avons pris conscience de l'impact de la destruction de la ville par l'article paru dans le numéro « OVR : Spécial 20<sup>e</sup> anniversaire », tiré des dossiers de l'« *Asociația Salvați Bucureștiiul* ». Mais la question y était présentée sous l'angle de la planification désastreuse de la ville qui permettait la destruction de son patrimoine culturel. Cette approche-ci, vue sous l'angle de l'anthropologie, en montre l'impact humain. Car la ville n'est pas seulement un capital culturel ; elle est surtout un espace de vie et un ensemble de réseaux de relations<sup>1</sup>.

Hubert ROSSEL

<sup>1</sup> Devant l'importance et l'intérêt du sujet, nous avons pris la décision de demander à son auteur d'en faire une synthèse que nous présenterons dans notre prochain numéro du *Réseau*.

## Ecoles, hôpitaux et églises

### Des évolutions diamétralement opposées...

**Moins d'écoles, moins d'hôpitaux, mais plus d'églises !**

En vingt ans, le pays a vu pousser 4 000 églises et disparaître bien plus d'écoles et d'hôpitaux : tels sont les chiffres issus d'une étude menée par une ONG suisse. Dieu pourvoira à tout ?

Jusqu'en 1989, l'éducation religieuse s'est bornée à la présence dans chaque classe du portrait de Nicolae Ceausescu, seul culte autorisé. Aujourd'hui, la religion est étudiée pendant les douze années d'école, de collège et de lycée. Il s'agit d'un enseignement qu'on pourrait qualifier de "catéchisme orthodoxe", dispensé par des prêtres en soutane.

Parfois, faire bâtir une nouvelle église compense la culpabilité ressentie pour la marginalisation de l'Eglise par les communistes pendant ces décennies où les symboles religieux étaient proscrits. D'autres fois, pensent les experts, la construction d'une église apporte un capital politique.

Le fait est que la Roumanie compte aujourd'hui deux fois plus d'églises que d'institutions éducatives ou de soins. Au cours des vingt dernières années, les statistiques montrent que le nombre d'églises a augmenté vertigineusement, tandis que le nombre d'écoles et d'hôpitaux n'a cessé de décroître. Une étude menée par l'ONG Suisse APADOR<sup>1</sup> montre que près de 4 000 nouvelles églises ont vu le jour en Roumanie depuis 1989 – soit deux cents par an, ou une tous les deux jours. Durant la même période, le nombre d'écoles a été divisé par trois, et, dans les hôpitaux, le nombre de lits a été réduit de moitié ou presque. Statistiquement, 1 056 écoles ont disparu chaque année, soit trois par jour. Le nombre de lits d'hôpital a diminué en moyenne de 3 835 par an. La santé a ainsi largement perdu le match face à la prière. Entre églises, d'une part, et écoles et hôpitaux de l'autre, la balance penche donc résolument en faveur des premières. En 2008, l'Eglise orthodoxe roumaine disposait à elle seule de 16 000 édifices religieux, dont 80 % avaient été construits récemment. Au-delà des statistiques, les spécialistes considèrent que diverses raisons – spirituelles, psychologiques et parfois basement matérielles – expliquent cette tendance. L'anthropologue Vintila Mihăilescu explique que la religion a été fortement opprimée sous le communisme ; après 1989, « il existait un réel besoin d'églises et la culpabilité

était tout aussi réelle vis-à-vis de l'Eglise ». Au-delà de cette culpabilité explicable et du besoin d'églises après quarante-cinq ans de communisme, le sociologue Mircea Kivu confie ne pas considérer comme allant de soi le fait que l'Etat octroie des fonds pour la construction ou la restauration des églises, à l'exception des monuments historiques. L'anthropologue Vintila Mihăilescu explique que les Roumains considèrent l'Eglise et la religion comme leur affaire, tandis que les hôpitaux et les écoles sont l'affaire de l'Etat. Ainsi, l'initiative privée s'oriente surtout vers les églises.

Mais l'Etat et les responsables politiques font eux aussi quotidiennement leur profession de foi. L'Eglise est l'une des institutions qui bénéficient du plus haut degré de confiance populaire en Roumanie. Les politiques « ne voudraient pour rien au monde se mettre l'Eglise à dos, et les candidats aux élections assistent à de nombreuses célébrations religieuses afin de bénéficier de son image, explique Mircea Kivu. La relation entre l'Eglise et l'Etat est ambiguë. La Roumanie est officiellement un Etat laïc, mais, même au Parlement, une croix trône au-dessus du siège du président ».

Vintila Mihăilescu estime que de nombreux Roumains – gens du peuple, politiques ou hommes d'affaires – voient l'Eglise et la pratique religieuse « comme une sorte de police d'assurance : une hostie, un cantique, une donation font du bien ». Adrian Moraru, directeur adjoint de l'Institut des politiques publiques, parlant de l'essor des églises en Roumanie, propose un autre argument : « Les diplômés en théologie, dont le nombre a explosé ces dernières années, exercent une forte pression. La ruée pour une paroisse et pour l'argent qui y coule est une lutte sans merci ».<sup>2</sup>

Andrei Luca POPESCU

<sup>1</sup> APADOR-CH (Asociația pentru Apărarea Drepturilor Omului în România – Comitetul Helsinki / Association pour la défense des droits de l'homme – Comité d'Helsinki) n'est pas une organisation suisse, mais bien une organisation non gouvernementale, établie à Bucarest, qui s'efforce de changer la législation et les mentalités dans le domaine des droits civiques, l'accent portant surtout sur la liberté individuelle, le respect de la sphère privée, une justice équitable, l'accès à l'information, etc., ainsi que sur les droits des minorités. (ndlr)

<sup>2</sup> L'article original a paru dans *România Liberă*, quotidien paraissant à Bucarest, le 18 février 2010. La traduction française a été reprise dans le *Courrier International*, Paris, N° 1007, 18-24 février 2010, 19.

## Entretien avec Dacian Cioloș, Commissaire européen chargé de l'Agriculture et du Développement rural

### «Une agriculture durable, ce sont des territoires dynamiques»

*Depuis plusieurs années et à de nombreuses reprises, nous avons traité de différents aspects de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne (UE). Et nous avons souvent été critiques à son égard, montrant les faiblesses du système, les aberrations qu'elle contient, les dérives qui lui sont liées, les impacts souvent catastrophiques sur les économies agricoles et rurales des pays émergents. La Roumanie est particulièrement concernée par la PAC depuis son entrée dans l'UE. La période d'adaptation/transition qui avait été prévue se passe dans des conditions parfois discutables quand on en voit les effets sur le terrain. C'était prévisible par toute personne qui avait quelque peu analysé les conditions d'entrée du Portugal dans la CEE de l'époque, puisque les règles du jeu de la PAC étaient déjà pratiquement les mêmes et que les conditions de l'économie agricole des deux pays étaient très similaires au moment d'entrer dans l'UE.*

*Or, depuis février dernier, le poste de Commissaire européen chargé de l'Agriculture et du Développement rural de l'UE est occupé par un Roumain : Dacian Cioloș. Nous avons présenté ce fait dans le numéro précédent de notre revue, signalant que la principale priorité de Dacian Cioloș était de redéfinir la PAC après 2013. Comment va-t-il pouvoir concrétiser sa vision des choses ? Quelles seront ses priorités effectives dans les mois à venir ? Comment va-t-il coopérer avec le Comité des Régions (CdR) de l'UE, qui est l'interlocuteur de terrain, le retour de la base ? Un entretien sur ces questions vient de paraître dans le dernier numéro de la Lettre d'information du Comité des Régions. Nous le reprenons ci-dessous<sup>1</sup>.*

Hubert ROSSEL

\* \* \*

### Quelle politique agricole commune après 2013?

**Comment faire pour que l'Union européenne réponde au défi de la sécurité alimentaire? Quels outils permettront à l'Union européenne de répondre aux défis de l'avenir alors que les marchés des denrées agricoles sont de plus en plus instables? Que faire pour assurer la croissance économique, la croissance verte de zones rurales? Quelle est notre réponse au changement climatique?**

**C'est pour répondre à l'ensemble de ces questions que la Commission européenne prépare actuellement une refonte des règles du jeu pour l'après-2013, c'est-à-dire à l'expiration des programmes en cours. L'exercice aura des conséquences bien au-delà de l'industrie agricole : la politique agricole commune est l'un des budgets les plus importants de l'Union européenne. C'est aussi une de ses politiques les plus emblématiques et un outil structurant des territoires européens. C'est pourquoi le CdR sera particulièrement attentif aux développements du débat lancé par la Commission européenne. Découvrons ensemble les termes de la discussion.**

**Vous avez lancé en avril dernier une large consultation publique au sujet de l'avenir de la politique agricole commune. Pourquoi avez-vous souhaité ouvrir le débat ?**

La PAC a besoin d'une réforme après 2013. Mon objectif est le suivant : faire de cette politique un outil tourné vers l'avenir au service de tous.

Chacun est concerné par l'agriculture et par l'alimentation, pas seulement les agriculteurs ou les experts de la politique agricole commune. Les citoyens doivent mieux comprendre ce qui se passe à Bruxelles, ils doivent participer. Les politiques européennes, ce sont leurs politiques : elles nous rassemblent au sein de l'Union européenne, elles doivent nous ressembler. C'est pour cette raison que j'ai souhaité lancer un large débat public le 12 avril dernier.

A la mi-juillet, j'envisage d'organiser une conférence de synthèse du débat public. Nous y débattons des principales idées

<sup>1</sup> RÉGIONS & COMMUNES D'EUROPE, *Lettre d'information du Comité des Régions*, Communautés européennes, Bruxelles, N° 69, mai-juin 2010, 3-4.

qui auront émergé pendant ce processus. Ensuite, j'entamerai les travaux de préparation de la communication sur la PAC après 2013 qui présentera des options politiques pour l'avenir.

**Le Comité des régions va vous soumettre une opinion sur l'avenir de la PAC. Qu'attendez-vous du CdR dans ce débat ?**

Après le Parlement européen, le Comité des régions a été la deuxième étape de mon parcours pour susciter ce débat public. Je compte véritablement sur les élus locaux et régionaux pour faire part de leur avis, de leurs idées. Je sais que vous êtes très attachés à la « gouvernance multiniveaux » de l'Europe par le biais de ses institutions européennes, nationales, régionales et locales. Je vous engage d'autant plus à être des partenaires dans ce travail de réflexion.



[www.cor.europa.eu](http://www.cor.europa.eu)

**Dacian Cioloș, Commissaire européen chargé de l'Agriculture et du Développement**

A mon avis, le débat peut se structurer autour de quatre questions fondamentales : Pourquoi une politique agricole commune européenne ? Quels objectifs la société assigne-t-elle à l'agriculture dans toute sa diversité ? Pourquoi réformer la PAC actuelle et comment la faire répondre aux attentes de la société ? Quels outils pour la PAC de demain ? De nombreuses régions et des communes ont déjà entamé un travail de fond sur la PAC ces dernières années. Je suis sûr que des contributions novatrices et ambitieuses peuvent être rédigées au niveau des territoires.

**Les zones rurales n'ont pas été épargnées par la crise économique qui a secoué l'Europe ces derniers mois. Comment protéger ces zones à l'équilibre économique fragile ?**

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire, ce sont des millions d'emplois, ce sont 800 milliards d'euros de chiffre d'affai-

res au total. Les élus des zones rurales le savent bien : les emplois dans les campagnes sont fragiles. Ils sont difficiles à « faire venir ». En revanche, ils disparaissent facilement si l'on n'y prête pas attention. Il faut préserver autant que possible l'emploi agricole. Il est absolument nécessaire de se prémunir contre les crises comme celle que nous venons de traverser et qui n'a pas fini de faire sentir ses effets désastreux.

Dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », la Commission européenne propose d'accroître les efforts en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Il faut décliner cette stratégie pour les campagnes. De façon générale, je pense qu'il faut lier plus étroitement l'économie agricole aux autres secteurs économiques et à la gestion des territoires. Il faut parler de diversification en milieu rural.

Pour résumer ma pensée, je n'imagine pas les zones rurales, en Europe, sans agriculture. L'agriculture et l'agroalimentaire sont à la base de la vitalité des territoires. Mais je n'imagine pas non plus les zones rurales, en Europe, seulement avec l'agriculture.

Certes, depuis 2003, la PAC a subi des ajustements, notamment avec le bilan de santé. Mais il faut aller plus loin. Il faut adapter notre politique pour qu'elle soit capable d'apporter des réponses adéquates à l'ensemble des agricultures européennes.

**Qu'entendez-vous par là ?**

La PAC doit être flexible. Elle doit accompagner chaque exploitation, chaque territoire pour qu'il trouve sa place en fonction des marchés locaux, régionaux, nationaux ou internationaux auxquels il s'adresse. Il faut aider l'agriculture à se moderniser et à se restructurer, mais pas selon un modèle unique. Cela dit, je veux être très clair : il ne faut pas remettre en cause le principe d'une politique agricole commune européenne. Il faut faire attention à maintenir la cohérence du marché unique.

La PAC doit être capable d'apporter des réponses efficaces aux questions qui se posent localement. Les outils adaptés pour les régions périurbaines ne sont pas forcément les mêmes que pour les régions agricoles à fort potentiel productif. De même, les zones défavorisées, fragiles, ou montagneuses n'ont pas forcément toutes les mêmes besoins. La question est donc la suivante : comment faisons-nous pour libérer le potentiel de chacun de ces territoires ?

**Mais, aujourd'hui, les variations des prix agricoles pèsent lourdement sur la survie même des exploitations. Comment limiter l'exposition des agriculteurs à la volatilité des marchés ?**

Je crois qu'il faut jeter les bases d'une orientation raisonnée vers le marché. Ces dernières années, nous avons fait le choix de rapprocher les agriculteurs des signaux du marché. Mais, en

contrepartie, nous devons faire face à une volatilité excessive des marchés – qui n'est pas tenable.

Il est donc nécessaire de se poser la question des outils modernes, réactifs et efficaces dont nous devons disposer à l'avenir pour réduire les turbulences. Car nous ne pouvons pas nous permettre de vivre des crises à répétition qui mettent en péril le tissu économique de nombreuses régions. Mais quels sont ces outils? La question reste à trancher.

Je tiens aussi à souligner le rôle important que les aides directes jouent pour assurer une stabilité minimale des revenus agricoles. Cela ne veut pas dire qu'elles doivent rester telles qu'elles sont aujourd'hui. Un travail de réflexion doit être fait pour trouver les bases d'une répartition plus efficace et plus équitable de ces aides entre les agriculteurs, entre les Etats membres et entre les différentes régions. Ce travail permettra d'ailleurs de faire en sorte que les aides retrouvent un sens aux yeux des contribuables. Car il est nécessaire que les citoyens comprennent clairement le lien entre l'engagement financier de l'Europe pour l'agriculture et les contreparties pour la société tout entière.

**Comment articuler le développement économique des territoires ruraux et l'équilibre environnemental, qui, lui aussi, doit être préservé ?**

Je suis convaincu que la compétitivité de nos territoires et de nos agricultures doit aller de pair avec une gestion durable des ressources. Si nous voulons garantir la sécurité et l'indépendance alimentaire de l'Union européenne, si nous voulons maintenir une certaine harmonie dans l'aménagement de nos territoires, si nous voulons inciter les agriculteurs à adapter leurs méthodes de production et à apporter des solutions concrètes par exemple face aux enjeux environnementaux ou énergétiques, il faut accompagner les agriculteurs et disposer d'une politique agricole commune solide.

Toutes nos régions, toutes nos communes – quelles qu'elles soient – sont, à leur façon, confrontées aux défis de l'environnement et du changement climatique. Le secteur agricole et agroalimentaire est confronté à ces défis. Mais il est aussi, potentiellement, une solution à certains problèmes. La PAC doit aider les agriculteurs à apporter des réponses pertinentes face au défi des émissions de gaz à effet de serre, face à la question de la protection des sols ou de la qualité de l'eau. L'agriculture doit être au rendez-vous. Et, j'en suis convaincu, une agriculture durable, ce sont aussi des territoires dynamiques.

(RÉGIONS & COMMUNES D'EUROPE, *Lettre d'information du Comité des Régions*)

---

*L'interview ci-dessus est à mettre en parallèle avec celle qui a paru dans le journal régional français La Dépêche, dont nous extrayons le passage suivant :*

## **Diversité et qualité, le leitmotiv de Ciolos**

**Quel avenir pour les zones de montagne et l'Aveyron dans la PAC d'après 2013 ?**

Je pense qu'il y a une prise de conscience dans la société sur l'importance de préserver un secteur agricole sur l'ensemble du territoire européen. L'agriculture de montagne est l'une de ces facettes de l'agriculture européenne plus fragile que les autres. Nous devons porter une attention particulière aux exploitations situées dans un environnement difficile. Veiller à leur pérennité, cela signifie qu'il faut travailler sur des mécanismes de soutiens efficaces et équitables. Je souhaite également protéger les mentions qui ont une valeur aux yeux des consommateurs. Et je souhaite aussi que les circuits courts puissent se développer. Ces circuits permettent aux agriculteurs de conserver davantage de valeur ajoutée.

**Quel est le devenir des exploitations familiales ?**

Ce n'est pas parce qu'une exploitation est petite et familiale qu'elle n'a pas d'avenir. Quelle que soit sa taille, une exploitation se nourrit de la vitalité de son lien avec le tissu économique et social. Elle tire son dynamisme de la bonne adéquation entre

ses produits et les marchés auxquels elle s'adresse. Il n'y a pas que les grands marchés mondiaux. Il ne faut pas négliger les marchés locaux et régionaux. Et d'ailleurs, je sais que dans l'Aveyron de nombreux producteurs ont pris conscience depuis longtemps de l'importance de penser à la commercialisation de leurs produits, d'aller au contact des consommateurs.

**Que préconisez-vous face à la dérégulation des marchés ?**

Je pense qu'il faut concevoir des mesures à caractère horizontal, qui s'appliquent à tous les secteurs agricoles, tels que des systèmes d'assurance. Mais aussi nous devons développer progressivement des systèmes de gestion des marchés qui prennent en compte la spécificité de chaque secteur. Nous en avons déjà certains. Je pense aux fruits et légumes, au vin. Nous y pensons pour le lait pour lequel j'espère pouvoir présenter des réponses concrètes rapidement, avant la fin de l'année. (...) *La Dépêche*, 19 juin 2010.

[<http://www.ladepeche.fr/article/2010/06/19/858198-Diversite-et-qualite-le-leitmotiv-de-Ciolos.html>]

## Développement rural et agriculture

### 3<sup>e</sup> partie – Agriculture, colonne vertébrale de l'économie roumaine

Dans un premier temps, M. Păun Ion OTIMAN a mis en évidence les caractéristiques du développement rural et de l'agriculture de la Roumanie, et en a montré les situations en 2009. L'auteur s'est demandé ensuite, dans une deuxième partie, ce qu'il faut faire pour que le développement rural et l'agriculture du pays puissent atténuer le choc de la crise et relancer la croissance économique dans l'agriculture<sup>1</sup>. Dans cette optique, la 3<sup>e</sup> et dernière partie de l'article insiste particulièrement sur la place spéciale qu'il convient d'accorder à l'agriculture en tant que colonne vertébrale de l'économie rurale roumaine, à l'économie de montagne (une chance pour la Roumanie!), ainsi qu'aux investissements indispensables dans la connaissance du milieu et dans l'éducation des personnes engagées dans le développement social et économique de ce secteur d'activités.

#### 5. L'agriculture: colonne vertébrale de l'économie rurale roumaine

L'agriculture dans les régions à prédominance agraire et la sylviculture dans les régions rurales de montagne représentent la colonne vertébrale<sup>2</sup> de l'espace rural. Aucun programme de développement rural ne peut être conçu sans que l'agriculture ne détienne un rôle essentiel. Malgré les importants changements intervenus dernièrement dans son rôle et ses fonctions, l'agriculture reste la composante principale de tout programme de développement rural. En même temps, la question d'une nouvelle philosophie est apparue dans le développement de l'agriculture, menant à l'idée d'un changement de priorité : ce

n'est plus l'aspect productiviste de l'agriculture qui domine, mais une dimension multifonctionnelle<sup>3</sup>.

Même si l'agriculture multifonctionnelle est moins performante du point de vue strictement limité aux productions et au profit, elle est, par contre, préférée à d'autres niveaux (tourisme, paysage, écologie, aspect social, etc.).

En principe, l'agriculture multifonctionnelle (ou plurifonctionnelle) remplit les fonctions économiques comme dans le cas de l'agriculture *super-intensive* et spécialisée, assumant par contre, de nouvelles fonctions, telles que :

- la production de matières premières énergétiques (fonction nouvelle, extrêmement importante dans les régions à surproduction alimentaire) ;
- la croissance du capital touristique en sauvegardant et en embellissant le patrimoine touchant au paysage ;
- la conservation des éléments vitaux (sol, air, eau, flore, faune) par leur exploitation durable, dans une conception agricole écologique qui assure une stabilité des écosystèmes agraires ;
- l'harmonisation des fonctions sociales et culturelles de l'espace rural en lien étroit avec une agriculture saine et diversifiée.

L'extension de l'agriculture multifonctionnelle sollicite un nombre plus important de personnes employées dans l'agriculture, sur des périodes plus longues au fil de l'année agricole, par rapport aux branches de l'agriculture spécialisée. En même temps, l'agriculture biologique présuppose davantage de composantes dans les technologies de production avec un taux plus élevé de travail et, par conséquent, une main-d'œuvre supplémentaire à attirer vers l'agriculture. Bien sûr, l'augmentation du

<sup>1</sup> M. Otiman est membre-fondateur du mouvement *Opération Villages Roumains* et premier Président de la coordination OVR-Roumanie, ancien Recteur de l'Université de Timișoara, actuel Secrétaire général de l'Académie Roumaine et membre de l'Institut d'Economie Agraire de la même Académie (IEA-AR). Comme signalé lors des deux premières parties, la base du texte d'où sont tirées ces notes est la transcription écrite d'une étude faite par des collaborateurs du Centre du Développement Rural Durable de l'Académie Roumaine, filiale de Timișoara. Elle a paru sous le titre : *Dezvoltarea rurală și agricultura : oportunități de atenuare a crizei economico-financiare și de reluare a creșterii economice*. Ont collaboré à sa réalisation : Ioan DAVIDOVICI, Filon TODEROIU, Cecilia ALEXANDRI, Camelia GAVRILESCU, Lucian LUCA (IEA-AR), Vasile GOȘA et Andrea NAGY-FEHER. Cette analyse a été diffusée sur la chaîne spécialisée de *Radio România* : « Antena Sate-lor », et nous remercions M. Gheorghe GHELMEZ, son Rédacteur en chef, de nous avoir remis le document et de nous avoir donné l'autorisation de le reproduire dans notre revue. (ndlr)

<sup>2</sup> OTIMAN, P.I., *Dezvoltare rurală a României*, Edit. Academiei Române, 2006.

<sup>3</sup> Tous les textes en caractère gras apparaissent sous cette forme dans le texte original. Il en est de même pour les textes en italique. (ndlr)

nombre de fermes et d'exploitations agricoles qui pratiquent l'agriculture multifonctionnelle et biologique ne peut pas se réaliser au-delà de la limite de la solvabilité du marché agroalimentaire. On estime qu'actuellement, dans les pays riches, l'agriculture biologique représente, proportionnellement, environ 4-5 % de la surface arable, participant à hauteur d'environ 5-6 % de la valeur de la production agricole et de la consommation agroalimentaire. Les prix des productions bio, étant plus élevés par rapport aux produits obtenus grâce aux technologies actuelles, font que la demande de tels produits est strictement limitée et qu'elle connaît une évolution lente. Dans ces conditions, on ne peut pas compter à court terme sur une « *écologisation* massive » de la production agricole dans les 2-3 décennies à venir et, par conséquent, l'augmentation du personnel employé dans ce type d'exploitations ne peut pas être substantielle, mais elle est toutefois significative pour cette nouvelle conception de l'agriculture et pour la philosophie des fermes bio.

L'agriculture ayant des fonctions multiples, il nous semble naturel que la société qui en bénéficie paie non seulement les produits agricoles (c'est-à-dire la nourriture) mais aussi les **services indirects** qui contribuent à l'amélioration de l'habitat, du paysage, etc. Sans utilisation de formes de compensation pour les services subsidiaires, l'actuel système des prix, ainsi que la tendance à leur réduction permanente afin que la nourriture soit le meilleur marché, auront des conséquences néfastes à moyen terme sur les agriculteurs et, indirectement, des conséquences négatives à long terme jusqu'au niveau de la sécurité alimentaire. A notre avis, il est nécessaire d'évaluer ces compensations (pour le tourisme ; pour maintenir en état de « fonctionnement » les régions défavorisées ; en faveur de la production biologique ; pour la protection de l'environnement et la réduction de la consommation des engrais chimiques et des pesticides, etc.) et c'est la tâche du gouvernement de trouver leur source de financement.

La première grande crise énergétique des années '70 a posé de nouvelles questions à l'agriculture. Parmi les alternatives énergétiques à la crise des matériaux fossiles, dont l'épuisement viendra tôt ou tard, il y a également la **production agricole de bioénergie**. De cette façon, l'agriculture a décroché une nouvelle fonction : **produire des matières premières énergétiques**. La production d'huile et d'alcool à partir des matières premières agricoles fait que les moteurs diesel actuels, avec quelques adaptations, utilisent comme carburant l'huile de colza ou l'alcool de différentes plantes. Actuellement, même si les carburants végétaux sont plus chers, ils commencent à être sollicités par davantage d'utilisateurs, car ils ne polluent pas.

L'actuelle réforme de la Politique Agricole Commune (2003) a mené à des modifications substantielles du système de financement de l'agriculture, par le découplage de la majorité des paiements directs liés à la production et à la mise au point de nouveaux schémas de paiements uniques par surface, calculés

sur la base de données historiques, en fait en fonction des productions moyennes obtenues durant les années de référence. En même temps, la nouvelle PAC<sup>4</sup> fait la promotion d'une relation plus étroite entre les systèmes agricoles et les politiques (agro-)environnementales ; elle introduit des standards environnementaux (conditions écologiques, bonnes pratiques agricoles) et de bien-être du bétail, mettant un accent tout particulier sur l'équilibre entre la compétitivité de la production agricole, les performances techniques et économiques, et la protection du milieu et du paysage.



Photo: Hubert Rossel

#### **De nombreuses exploitations familiales auront de la peine à se mettre aux normes exigées par l'UE**

Il faut bien relever qu'il y a encore un grand fossé entre les principes de la nouvelle réforme de la PAC et la réalité roumaine, comme nous l'avons vu précédemment. Sur environ la moitié de la surface cultivable, dans les fermes de subsistance et de semi-subsistance, on utilise plutôt des « technologies » archaïques ; par contre, pour l'autre moitié, organisée en associations et en sociétés agricoles de différents types, des technologies défectueuses sont pratiquées dans la plupart des cas, tant en raison d'actifs<sup>5</sup> dépassés (moralement et implicitement du point de vue de leur technologie) qu'à cause des connaissances révolues et de leur gestion manquant de performance (une grande partie des managers, des propriétaires, des fermiers des grandes exploitations agricoles proviennent encore de l'agriculture socialiste, avec tous ses défauts) ; ces techno-

<sup>4</sup> Une approche utile des caractéristiques de la PAC est présentée sur le site <[http://ec.europa.eu/agriculture/publi/capexplained/cap\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/agriculture/publi/capexplained/cap_fr.pdf)>. Rédigée par la Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural de la Commission européenne, elle représente le point de vue officiel de l'Union européenne (UE). (ndt)

<sup>5</sup> Dans une société ou une entreprise, les « actifs » constituent l'ensemble des biens ; ils peuvent comporter les machines (ce qu'on appelle aussi le *cheptel mort* dans une exploitation agricole), les stocks, les liquidités (y compris les crédits), soit l'ensemble de ce qui est immobilisé et le capital qui circule. (ndlr)

logies défectueuses ont un impact négatif sur le sol (et sur l'environnement au sens large), elles sont coûteuses et dévoreuses d'énergie.

Consolidées financièrement et dotées d'un potentiel technique élevé, les grandes exploitations agricoles doivent passer d'une agriculture intensive du point de vue énergétique au système d'une **agriculture conservatrice**, dont les caractéristiques sont l'utilisation durable et économe des ressources naturelles, en premier lieu du sol et de l'eau<sup>6</sup>. Nous retirons de l'expérience mondiale le fait qu'adopter une agriculture conservatrice par les fermiers ne va pas de soi. Il est tout d'abord nécessaire de faire connaître ce type d'agriculture et d'en démontrer les avantages par leur extension, ainsi que par le soutien législatif et financier des fermes qui appliquent ce système.

Par les technologies appliquées, l'agriculture conservatrice contribue essentiellement à protéger le milieu agricole, à réduire les émissions de bioxyde de carbone et les gaz d'échappement (à cause des travaux mécanisés), à recouvrir les sols de façon quasi permanente, à conserver la biodiversité, à améliorer le paysage et à le rendre plus beau et, plus particulièrement, à améliorer la ressource agricole primordiale – le sol.

Selon la majorité des chercheurs, l'agriculture conservatrice est un concept holistique de la production végétale, qui prend en considération toutes les composantes du système technologique agricole : le travail du sol, la gestion des déchets végétaux, la rotation des cultures, la fertilisation, les irrigations, la protection des cultures, la récolte et le transport. L'agriculture conservatrice exclut le travail conventionnel du sol par labourage et retournement des sillons. La surface du sol doit être recouverte toute l'année et, ainsi, protégée par un tapis végétal vivant ou par une couche de déchets organiques. L'application de la rotation des cultures sur une longue durée inclut des espèces qui améliorent la terre dans le contexte d'une fertilisation (chimique) modérée et équilibrée, ainsi que le contrôle efficace des mauvaises herbes, des maladies et des animaux et insectes qui causent des dégâts<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> GAVRILESCU Camelia, *Managementul resurselor de sol*, Editura Academiei Române, București, 2008, pag. ... (sic)

<sup>7</sup> Le concept d' « agriculture conservatrice » est assez nouveau. Ce système d'agriculture utilise une intervention minimale des différentes formes de technologie et de mécanisation. Ainsi, il procède par *semis directs sans labour*, l'ensemencement se faisant dans le lit de la future germination par des perceuses qui creusent simplement des sillons dans le sol. Ce type d'agriculture peut aussi avoir recours à une *technique sur billons*, utilisée surtout dans les zones humides et/ou marécageuses, ou à une *culture sur paillis*, pour protéger les sols entre les cultures. Des informations intéressantes peuvent être trouvées sur le site < <http://proiect422.scdaturda.ro/agrcons.html> >. On y présente, entre autres, un système d'agriculture conservatrice mis au point par une société de Turda, spécialement adapté à la zone spécifique du plateau de Transylvanie. (ndlr)

Les performances des fermiers qui adoptent l'agriculture conservatrice à court terme (et même à moyen terme) ne sont pas égales à celles obtenues par ceux qui appliquent des technologies énergétiques intensives. Par contre, en prenant en considération les effets à long terme de l'application d'une agriculture conservatrice sur l'environnement, et en premier lieu sur le sol, la différence de performance technique des fermes concernées doit être soutenue financièrement et fiscalement. Dans le cas contraire, l'agriculture conservatrice, et plus spécialement dans le cas des terrains pris en fermage ou en concession par les fermiers, ne restera qu'un *desideratum*, parce que les directeurs de ces exploitations ne vont pas appliquer ce système d'agriculture.

## 6. L'économie de montagne, bien conçue, appliquée et soutenue : une chance pour la Roumanie !

Par les ressources nationales qu'elle possède, l'économie de montagne représente l'une des problématiques économiques et sociales de première importance pour la Roumanie. Le fait que cette région s'étende sur environ 73 300 km<sup>2</sup> (29 % de la surface du pays), dont une surface de 37 000 km<sup>2</sup> est recouverte de forêts, 24 000 km<sup>2</sup> de prairies naturelles et environ 5 000 km<sup>2</sup> de terrain arable, où habitent 2,1 millions d'habitants dans 1,2 million de fermes et qui détiennent 2,9 millions ha de terrain arable, cela nous laisse évaluer facilement l'importance de l'économie de montagne.

Pour avoir une image correcte de ce qui doit être entrepris dans l'immédiat dans les Carpates, une comparaison est nécessaire entre la principale branche de l'économie de montagne des Alpes, l'**économie touristique de montagne** de l'Autriche et de l'Italie, et l'économie touristique de montagne de la Roumanie.



Photo: Hubert Rossel

**L' « agrotourisme » est un facteur de développement certain pour les zones de montagne et un revenu d'appoint non négligeable !**

L'Autriche et l'Italie ont une surface alpine un peu plus petite par rapport à celle des Carpates roumaines (54 620 km<sup>2</sup> pour

l'Autriche, 51 466 km<sup>2</sup> pour l'Italie), tandis que leur population est approximativement égale à celle de nos montagnes. Par contre, l'Italie et l'Autriche ont chacune plus de 2,5 millions de places d'hébergement dans plus de 100 000 pensions agrotouristiques et hôtels, dans lesquels sont logés annuellement plus de 50 millions de touristes, avec une activité d'environ 60 jours d'occupation en moyenne pour chaque pension. Pour apprécier le fossé avec l'Autriche ou l'Italie, précisons qu'en Roumanie, le nombre de pensions agrotouristiques de montagne est d'environ 1 600, le total des places d'hébergement ne dépasse pas 11 000, alors que le degré d'occupation moyen annuel ne va pas au-delà de 25-30 jours, répartis de manière égale entre les saisons d'hiver et d'été.

Le paysage rural extrêmement varié et – en grande partie – bien conservé, la vie à la campagne avec ses éléments traditionnels importants, le potentiel agricole et forestier en région de montagne, l'architecture spécifique du milieu rural, sont des facteurs qui favorisent le tourisme rural. A la différence des autres formes de tourisme, celui-ci doit être « diffus », imperceptible du point de vue de la composante de son habitat, qui se base sur le patrimoine spécifique des régions agrotouristiques : naturel, folklorique et ethnographique, spirituel, (culturel en général), architectural et gastronomique.

Actuellement, bien qu'il existe des signaux positifs d'extension de l'agrotourisme, il y a cependant quelques facteurs restrictifs qui bloquent l'extension du tourisme rural au-delà de l'offre du paysage et de la culture traditionnelle. Ces facteurs limitatifs (restrictifs) sont **l'infrastructure** (routes, voies ferrées, services bancaires, postes, télécommunications rapides et sù-

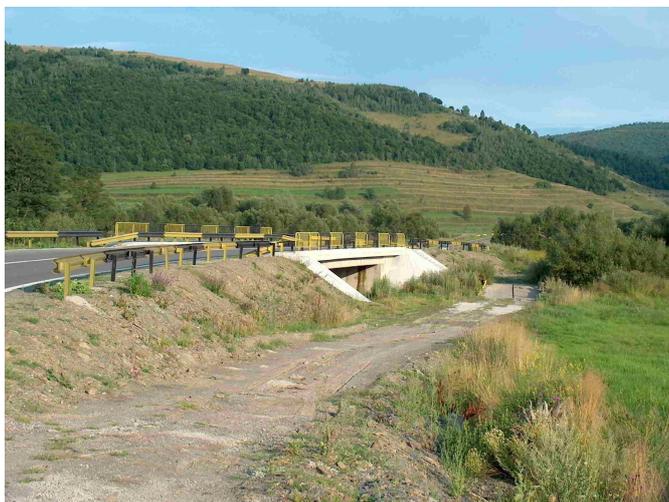


Photo: Hubert Rossel

**Malgré les difficultés économiques rencontrées par le pays, le réseau routier est en constante amélioration, même en dehors des axes principaux**

res) ; **les conditions de logement** modestes, inacceptables même pour des touristes moins exigeants, offertes par la majorité des exploitations paysannes de montagne ; **l'instruction insuffisante** des propriétaires (connaissances minimales dans le

domaine du tourisme, gastronomie spécifiquement locale, mais de qualité, manque de connaissance d'une langue étrangère) ; et **l'insécurité, le manque de sécurité personnelle** des touristes, etc. Le fait que seulement 0,1 % de l'économie rurale roumaine provienne de l'agrotourisme, par rapport aux 4,4 % dans les pays de l'UE, est un indicateur économique édifiant de l'état de l'agrotourisme roumain. Des investissements importants sont nécessaires dans l'agrotourisme pour mettre en valeur les ressources naturelles (éducatives, financières, d'infrastructure, etc.).

Par son côté spécifique de consommation agroalimentaire interne aux fermes, où sont produits les aliments, l'agrotourisme a la fonction de favoriser le potentiel économique des exploitations paysannes de montagne. Dans le cas des touristes étrangers qui passent leurs vacances dans les pensions agrotouristiques, l'agrotourisme constitue une forme d'exportation « interne » des produits agroalimentaires. Le fait que la majorité des aliments consommés dans le cadre de cette activité agrotouristique provient de la production propre de la ferme détermine, d'une part, que la rentabilité de l'activité agrotouristique soit élevée et, d'autre part, que les prix des services offerts soient inférieurs au niveau des autres formes de tourisme. Selon les calculs effectués par les services touristiques de spécialité, il ressort que le prix d'un déjeuner agrotouristique, dans toutes les pensions, est de 40-50 % plus bas par rapport à un déjeuner servi dans un restaurant du réseau des hôtels touristiques (au même niveau de classification). L'explication de cette différence de prix est simple : le prix des produits agricoles obtenus et consommés dans l'exploitation agrotouristique ne comprend pas de taxes commerciales, TVA, droits d'accises, frais de transport, emmagasinage, conservation, etc. Préparés selon les méthodes traditionnelles, la viande, les préparations à base de viande, les œufs, le fromage, le lait, le beurre, les pâtisseries, les légumes en saumure, le vin, les eaux-de-vie, passent directement de la production propre des fermes agrotouristiques à la table du touriste consommateur. De même, les services touristiques (logement, services, etc.) n'incluent pas de frais additionnels indirects, de régie, de commissions, etc., des coûts qui font que le prix du produit agrotouristique est beaucoup plus faible par rapport au produit touristique urbain. Les politiques d'agrotourisme doivent stimuler les avantages du tourisme rural, dans le sens du rabais d'impôts et de taxes, amener à une réduction de la pression fiscale, dans l'ensemble, pour diminuer les prix et maintenir les clients traditionnels (habitants des villes aux revenus plus modestes, étrangers désireux de connaître les traditions rurales d'une région, les enfants du milieu urbain, etc.).

Le soutien et l'extension de l'agrotourisme de montagne joue aussi un rôle important au niveau éducatif qui se traduit, en premier lieu, par la connaissance des traditions culturelles, du paysage ou encore des valeurs historiques de l'espace rural. Cette part éducative s'adresse plus particulièrement aux en-

fants des villes qui, il faut le reconnaître, du point de vue de la connaissance de l'agriculture, de la nature, de la beauté et de la diversité rurale en montagne, souffrent du *complexe des espaces urbains bétonnés*. La participation durant deux semaines aux activités d'une exploitation agricole de montagne, en parallèle à des randonnées, des baignades en eaux propres, de l'équitation, etc., contribue à l'élargissement de l'horizon culturel des enfants des villes. D'ailleurs, grâce à des programmes d'enseignement dans les écoles urbaines de nombreux pays de l'UE, des périodes de vacances et/ou d'activités pratiques sont prévues dans des pensions rurales. C'est le cas de l'Autriche, de la Suède, ainsi que de la Suisse, etc. Les résultats sur le plan éducatif sont remarquables.

Dans le cas des régions de montagne, **l'économie agricole montagnarde**, l'économie forestière et celle de l'agrotourisme sont intimement liées. L'économie agricole montagnarde, en grande partie écologique ou organique, axée sur l'économie pastorale (élevage de vaches pour la production laitière, de jeunes taureaux ou de moutons en été), peut être complétée par des activités multiples, comme la récolte et la préparation des fruits des bois et des plantes médicinales issues de la flore naturelle de montagne. Toutes ces activités peuvent être liées à des activités agrotouristiques d'hiver ou d'été ou à des habitudes pastorales et ethno-folkloriques, religieuses, des activités sportives ou de randonnée. Toutes constituent des pistes pour stimuler de façon importante l'économie rurale de montagne, des moyens pour hautement valoriser le capital naturel des régions de montagne.



Photo: Hubert Rossel

**Activités pastorales en montagne, facteurs de maintien des prairies naturelles et de stabilisation des sols**

La seconde grande problématique du développement rural, cette fois dans les régions où prédomine la sylviculture, c'est **l'économie forestière** (exploitation et travail du bois, récolte et conditionnement des produits issus de la forêt : fruits, champignons, plantes médicinales, etc., artisanat spécifique à une région de montagne affectée à la production artisanale des pro-

duits forestiers, etc.). L'économie forestière roumaine est loin de représenter une part importante de l'économie rurale en zone de montagne. Dans la structure de l'économie rurale de la Roumanie, l'économie forestière ne dépasse pas les 6 %, malgré toutes ses composantes structurelles (coupe et travail du bois, récolte et conditionnement des fruits des bois, plantes médicinales et champignons, chasse et pêche, etc.). Les projets de développement rural dans les régions de montagne doivent obligatoirement inclure des solutions pour développer les petites et moyennes entreprises travaillant dans les secteurs mentionnés. L'économie forestière est encore la branche qui, comme l'agriculture, a de multiples fonctions dans les écosystèmes dominés par la forêt. En corrélation avec l'agriculture, la sylviculture peut avoir une fonction économique complémentaire ou une fonction économique de base dans certaines régions.

Dans le vaste contexte de **l'économie forestière**, deux aspects doivent constituer les objectifs des programmes de développement et d'aménagement rural. Le premier concerne l'extension des forêts par de nouvelles plantations et celle des corridors forestiers de protection, ainsi que l'entretien des forêts actuelles ; le second renvoie à l'exploitation rationnelle des forêts et au travail du bois, de son matériau brut en produits finis hautement élaborés, avec une valeur ajoutée brute. A ce propos, il faut préciser qu'actuellement la Roumanie obtient, en moyenne par tonne de produit final en bois, 3,2 fois moins que les pays de l'UE (80 €/t en Roumanie contre 260 €/t dans l'UE). L'explication est simple : une part trop élevée de la valeur du produit forestier provient encore de l'exportation de bûches (46 %) et non de l'exportation de meubles (54 %). De même, le marché interne est inondé de produits en bois de grandes entreprises européennes (IKEA) et d'offres de meubles de la part des sociétés commerciales roumaines qui importent la grande partie de ces produits.



Photo: Hubert Rossel

**Le transport de bois en montagne est théoriquement l'objet d'une législation stricte. En pratique...**

La politique de la Régie Nationale des Forêts, qui accorde des offres d'exploitation sans conditions d'exploitation du bois, sans transformation dans le pays, est profondément préjudiciable pour l'économie roumaine.

Pour la Roumanie, l'extension des forêts est une priorité de la reconstruction écologique dans de nombreuses régions du pays, parce qu'il y a encore trop de régions vallonnées dont la couverture forestière est faible (les plateaux de Transylvanie, de Moldavie et de Dobroudja). Dans les régions de plaine, la déforestation excessive a mené à l'aridification, à la *steppisation* excessive et même, ça et là, à la désertification, alors que dans les régions de collines, elle a entraîné l'érosion massive du sol. Pour ces régions agricoles, le reboisement de certains terrains est impératif pour des raisons de rééquilibrage écologique. Dans les conditions de la propriété foncière privée, le reboisement doit être réalisé à l'aide de programmes de longue durée et avec des avantages économiques pour les propriétaires. Les projets visant à boiser et à planter des corridors de protection font partie des intentions des communautés locales ou régionales. La contribution au rééquilibrage écologique des propriétés doit être financée par tous les bénéficiaires, c'est-à-dire par les communautés locales et régionales, tandis que les travaux de plus grande envergure doivent être soutenus par des investissements publics, par l'intermédiaire du budget de l'Etat.



Photo: Christiane Béguin

### L'exploitation forestière en montagne ne se fait pas toujours de façon rationnelle, voire simplement contrôlée

Une part importante de l'économie rurale en région de montagne est représentée par l'économie de la chasse et de la pêche sportive, activités extrêmement recherchées, prisées et bien payées par les touristes roumains et étrangers. Mais, à cause de l'absence d'infrastructure et d'équipement en montagne, et du manque de confort dans les pensions, ces deux activités représentent des facteurs restrictifs qui rendent encore l'économie de la chasse et de la pêche non-compétitive par rapport aux autres pays, y compris les pays voisins. Il suffit de rappeler que notre voisin, la Hongrie, dont la surface en montagnes recouverte de forêts est d'environ 7-8 fois plus petite que

celle de la Roumanie, tire 5,5 fois plus de revenus de la chasse en montagne par rapport à notre pays.

Nous ne pouvons pas conclure cette partie sur l'économie forestière, composante de l'économie rurale, sans faire quelques commentaires sur une certaine conception conservatrice qui perdure, d'origine étatique, qui touche les organismes nationaux et territoriaux s'occupant de la sylviculture. Il est nécessaire de souligner que, dans la période de l'entre-deux-guerres, seulement 1,8 million ha de forêt (environ 27 %), sur plus de 6,5 millions ha de forêts en Roumanie, ont été propriété de l'Etat. Cette structure de la propriété forestière n'a pas touché les exploitations sous régime forestier, indifféremment du propriétaire. Bien au contraire ! Durant la période communiste, la totalité de la surface forestière de la Roumanie a été nationalisée, mais la mentalité « de la supériorité des exploitations forestières du parc des forêts de l'Etat » continue à dominer – même actuellement – les conceptions de la majorité des responsables qui ont à prendre des décisions relatives aux forêts.

Les exemples d'administration irréprochable des forêts privées appartenant aux communautés de biens des garde-frontières du Banat ou qui sont en co-propriété en Transylvanie, ont été vite oubliés ou non reconnus par les sylviculteurs d'aujourd'hui. Ainsi s'explique l'état grave des localités de montagne, dépendantes dans une grande mesure de l'économie forestière, dans lesquelles rien ne s'est passé depuis 1989, à l'exception de l'exploitation abusive par des sociétés conduites par des *managers* véreux, souvent étrangers aux intérêts des régions respectives. Dans ces endroits, aucune réforme de la propriété forestière n'a été mise en œuvre ; elle n'a même pas été conçue. Si la Roumanie est passée par de nombreuses réformes agraires, aucune réforme n'a été conçue ou appliquée pour des raisons (faussement) liées, avant tout, aux intérêts de l'exploitation forestière. L'état de pauvreté sévère des habitants de nombreuses localités rurales de montagne, extrêmement dépendantes de l'économie forestière, parmi lesquelles nous ne mentionnerons que la région *Penteleu* des Montagnes de Buzău (Gura Teghii, Nehoiu, Varlam, Siriu, etc.), est suffisant pour démontrer la précarité des mentalités dans ce domaine important de l'économie de montagne.

### 7. Investissements dans la connaissance et l'éducation

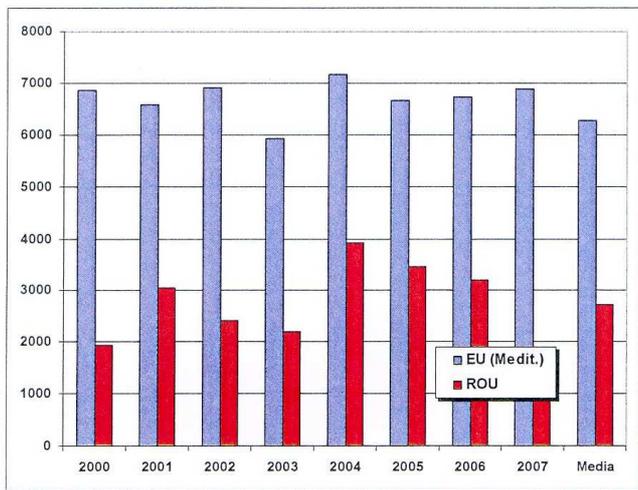
Tant du point de vue des performances techniques qu'économiques, il est unanimement accepté que la production agricole (Y) est le résultat de l'action convergente de quatre catégories de macro-facteurs : les capitaux naturel (N), biologique (B), financier (K) et humain (M) :

$$Y = N*B*K*M$$

Les études de potentialité effectuées dans notre pays montrent que le niveau moyen annuel de la production agricole représente environ 40 % du potentiel optimal du capital naturel (capacité de production du sol) et biologique (potentiel de production des cultures, des variétés et des hybrides). Il ressort

que la différence négative de potentialité est déterminée par les deux autres facteurs : les capitaux financier et humain (technologie et *management*). Concrètement, en Roumanie, la production moyenne de céréales a été de 2 700 kg/ha durant la période 2000-2008. En utilisant seulement 40 % du potentiel naturel et biologique (Cf. Fig.1), on constate une différence d'environ 3 800 kg/ha par rapport au potentiel optimal (6 500 kg/ha) ; cette différence est due à la pénurie de capital financier, mais aussi au déficit de capital humain, causé par la précarité des conditions techniques et par le manque de performances de la main-d'œuvre en gestion et en technologie.

De cet exemple simple, mais si édifiant, c'est le besoin urgent d'optimisation des effets du capital humain qui ressort, par l'investissement dans la formation de la main-d'œuvre agricole, quels que soient les secteurs dans le système agroalimentaire (conception, éducation, recherche, extension, consultation, *management*, exécution, etc.).



**Fig.1 – Evolution de la production moyenne annuelle de maïs (kg/ha) en Roumanie et dans certains pays de l'UE<sup>8</sup>**

Les études sur la qualification précaire de la main-d'œuvre de l'espace rural, entreprises par les organismes de recherche roumains ou externes (Banque Mondiale, UE, Banque Européenne de Reconstruction et de Développement, etc.), mettent en évidence que c'est justement ce manque de qualification qui constitue un facteur restrictif de développement rural. Les appréciations à l'égard de la qualification de cette main-d'œuvre rurale sont valables pour toutes les catégories de personnel, de la direction à l'exécution, dans tous les secteurs de l'économie rurale (agricole et non-agricole). La proportion du personnel ayant fait des études supérieures et qui travaille dans l'écono-

<sup>8</sup> La figure représente graphiquement les productions moyennes de la principale culture en Roumanie – le maïs – à titre de comparaison avec celles obtenues par les pays méditerranéens de l'UE (France, Italie et Espagne) qui ont des conditions écologiques et des surfaces irrigables comparables à celles de la Roumanie. (Texte de l'auteur)

mie rurale est beaucoup trop faible par rapport au niveau nécessaire de personnel hautement qualifié.

L'objectif stratégique du PNDR<sup>9</sup> concernant « *l'amélioration des compétences des fermiers et du personnel actifs dans le secteur agroalimentaire et la sylviculture qui permettrait un meilleur management des exploitations agricoles et forestières* », et les sources afférentes des fonds européens pour atteindre cet objectif, s'inscrit dans la direction d'une amélioration qualitative de la main-d'œuvre rurale.

Les restructurations profondes qui se sont déjà produites dans l'agriculture depuis 1989, ou actuellement en cours d'application et amplifiées depuis 2007 – l'année de l'entrée dans l'UE –, sont les prémices d'une réforme substantielle dans le système de l'éducation et de la recherche scientifique, de l'extension et de la consultation, tant pour l'agriculture que pour l'économie rurale en général. Pour ce qui touche cette problématique des investissements dans l'éducation et la recherche, nous en restons pour l'instant, dans cette étude, à cet énoncé, la suite devant être abordée à une autre occasion *in extenso*.

Păun Ion OTIMAN

Traduction : Liliana & Alain NICOLA

## Bibliographie

- ALEXANDRI Cecilia, IONEL Iuliana, *Studii comprehensive ale sectoarelor agricole importante*, Academia Română, INCE, IEA, Contract de servicii 196/2008.
- GAVRILESCU Camelia, *Managementul resurselor de sol*, Editura Academiei Române, București, 2008.
- LUP A., *Irigațiile în agricultura României*, Editura Agris, București, 1998.
- GAVRILESCU Camelia, GAVRILESCU D., *Agricultura României după un an de zile de la aderarea la UE*, Vol. „Lucrări științifice”, seria I, vol. X, USAMVB, Timișoara, 2008.
- OTIMAN P.I., *Dezvoltare rurală durabilă în România*, Edit. Academiei Române, București, 2006.
- RUSALI Mirela, GAVRILESCU Camelia, *Avantaje și dezavantaje competitive ale produselor agricole românești în relațiile comerciale externe*, Vol. „Lucrări științifice”, seria I, vol. X, USAMVB, Timișoara, 2008.
- \*\*\* , *Programul național de dezvoltare rurală*, Guvernul României, 2006.

<sup>9</sup> Programul Național de Dezvoltare Rurală (Programme National de Développement Rural). Cf. le site du ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, [www.madr.ro](http://www.madr.ro). On y trouve également une version en anglais. (ndt)

## de Roumanie - Nouvelles de Roumanie - Nouvelles de Roumanie – Nouvelles

### Les inondations enfoncent un peu plus la Roumanie dans la crise

Les dégâts causés par les fortes pluies de ces derniers jours s'élèvent déjà à 0,6 % du PIB. Une très mauvaise nouvelle pour Bucarest, qui lutte pour éviter la faillite.

Les autorités sont débordées. Depuis le début de la semaine dernière [= fin juin], la pluie tombe sans interruption dans le nord-est de la Roumanie, causant de très graves inondations. Plus de 20 personnes sont mortes, alors que des milliers d'autres ont été déplacées.

Et c'est loin d'être fini. Le Danube a atteint un niveau historique et menace de rompre une digue aux alentours de Galati, une ville de près de 300 000 habitants située dans l'est du pays. Cette éventualité conduirait au « plus gros désastre urbain de Roumanie depuis la deuxième guerre mondiale », selon les autorités.

Depuis le dimanche 4 juillet, près de 1 500 hommes travaillent sans arrêt à la consolidation de cette digue, alors que le ministre de l'Intérieur, Vasile Blaga, a également appelé la population à venir prêter main-forte.

Vendredi 2 juillet, Bucarest a décidé d'activer le mécanisme de protection civile de l'Union européenne et déjà quatre pays, l'Autriche, la Belgique, l'Estonie et la France, ont proposé leur aide. Les dégâts pourraient déjà s'élever à plus de 0,6 % du produit intérieur brut. Ces inondations ne pouvaient pas plus mal tomber.

### Double peine

La Roumanie se trouve, en effet, dans une situation économique déjà très précaire. Bucarest avait annoncé au printemps l'un des plans de rigueur les plus stricts d'Europe. Celui-ci prévoyait notamment la baisse de 25 % des salaires des fonctionnaires et la réduction de 15 % des retraites. Cette dernière mesure a toutefois été invalidée par la Cour constitutionnelle, il y a deux semaines.

Au lendemain de l'annonce de cette décision, le Premier ministre, Emil Boc, a communiqué son « plan B » : l'augmentation de la TVA de 19 % à 24 % à partir du 1er juillet. « La réaction hâtive du gouvernement montre que la situation est très grave et que l'État est sans doute au bord de la faillite et a besoin de liquidités », estime l'économiste Ilie Serbanescu.

Grâce à cette mesure, Bucarest a pu toucher, vendredi dernier, à hauteur de 910 millions d'euros, la cinquième tranche de l'emprunt de 20 milliards d'euros contracté en mars 2009 auprès du FMI, de la Banque Mondiale et de l'UE. Un véritable soulagement pour le premier ministre, qui avait annoncé quelques jours plus tôt que, sans cet argent, l'État « ne serait bientôt plus en mesure de payer les retraites et les salaires ».

### Le FMI inquiet

Si le pays vient ainsi d'échapper à la banqueroute, rien n'est encore réglé. Ajoutée à la réduction d'un quart des salaires dans la fonction publique, mesure effective depuis le début du mois, l'augmentation de la TVA va conduire à une importante baisse du pouvoir d'achat des Roumains. Le leader du principal parti d'opposition, le social-démocrate Victor Ponta, estime que l'exécutif est en train d'« enterrer totalement l'économie privée » et d'encourager l'« évasion fiscale » et la « corruption ».

Ces derniers jours, le leu, la monnaie locale, a par ailleurs connu une dépréciation historique vis-à-vis de l'euro. Face à une situation qui semble désormais hors de contrôle, le FMI s'est dit pour la première fois « inquiet » de la capacité du gouvernement à respecter ses engagements. (Jonas MERCIER, *La Croix*, Paris, 5 juillet 2010)

\*\*\* \*\*\* \*\*\*

### Inondations en Roumanie : dégâts évalués à 60 millions d'euros

BUCAREST - Les dégâts des inondations qui ont frappé la Roumanie depuis le 21 juin, faisant 25 morts, sont évalués à environ 60 millions d'euros, selon un bilan publié vendredi par le ministère du Développement régional.

Quelque 250 maisons se sont effondrées et 3 480 autres ont été endommagées, de même que 400 km de routes nationales et départementales.

"Les dégâts sont plus sérieux que ceux provoqués par les inondations de 2006 et 2008", a déclaré le Premier ministre Emil Boc à Galati (est), lors d'une conférence de presse conjointe avec la commissaire européenne chargée de la gestion des catastrophes naturelles Kristalina Georgieva.

"Le Danube, ainsi que le Prut et le Siret, ont atteint des cotes historiques, sans précédent", a-t-il ajouté.

Les deux responsables s'étaient auparavant rendus dans des zones sinistrées du nord-est de la Roumanie.

"La question de la prévention contre les désastres doit être examinée aussi bien sur un plan régional que national", a souligné M. Boc.

Les autorités de Galati, principal port fluvial du pays, étaient toujours en alerte alors qu'une forte crue du Danube étaient attendue samedi matin.

Selon les hydrologues toutefois, la cote du fleuve devrait être inférieure à celle prévue en début de semaine.

Une digue formée de sacs de sable a été érigée sur 4,5 km le long du fleuve, doublée d'une autre en panneaux métalliques, afin de protéger la ville.

Alors que quatre pays européens --Autriche, Belgique, Estonie et France-- avaient annoncé dimanche l'envoi de matériel de secours à la Roumanie pour l'aider à faire face aux inondations, le gouvernement envisage de solliciter également l'aide du Fonds de solidarité de l'Union européenne. (AFP, Paris, 9 juillet 2010)

\*\*\* \*\*\* \*\*\*

### Roumanie / inondations : bilan à 26 morts

Une femme est décédée dans la nuit d'hier à aujourd'hui après avoir été emportée par une crue à Belin (centre), portant à 26 morts le bilan des inondations qui touchent la Roumanie depuis près d'un mois, a annoncé le préfet du département de Covasna, Gyorgy Ervin.

La femme âgée d'une cinquantaine d'années avait été secourue des flots par des villageois et transportée à l'hôpital où elle est décédée.

Quelque 250 habitations du même village ont été inondées, après des pluies torrentielles.

Le Premier ministre Emil Boc a pour sa part déclaré que le montant des dégâts provoqués par les inondations dans l'ensemble du pays, encore en cours d'évaluation, devrait atteindre "plusieurs centaines de millions d'euros".

Selon lui, 37 des 41 départements de Roumanie ont été touchés et 6.979 maisons endommagées.

"Au total 1 033 maisons devront être reconstruites. L'Etat va aider les familles concernées, en leur fournissant notamment des matériaux de construction", a-t-il indiqué.

Un précédent bilan, rendu public il y a dix jours par le ministère du Développement régional, faisait état de dégâts évalués à 60 millions d'euros.

Le gouvernement envisage de solliciter l'aide du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour refaire les infrastructures endommagées. (AFP, Paris, 19 juillet 2010)

\*\*\* \*\*

### Une mission du FMI fin juillet pour évaluer les réformes

Une mission du Fonds monétaire international (FMI) se rendra en Roumanie le 26 juillet pour évaluer les réformes et discuter du budget 2011, a annoncé lundi son représentant à Bucarest, Tony Lybeck. La mission du FMI, qui durera dix jours, "analysera la performance économique de la Roumanie ainsi que les réformes structurelles devant lui permettre d'atteindre les objectifs fixés pour l'année prochaine", a précisé M. Lybeck.

Le FMI a débloqué vendredi dernier une nouvelle tranche de son prêt à la Roumanie, d'un montant de 913 millions d'euros, donnant ainsi son approbation à la politique de réduction du déficit budgétaire de Bucarest.

Le gouvernement roumain a notamment décidé d'une réduction de 25% des salaires du secteur public, doublée d'une hausse de la TVA de 19% à 24% à partir du 1er juillet, afin de ramener le déficit à 6,8% du produit intérieur brut.

Selon le FMI, en cas de conclusions positives de son évaluation, le conseil d'administration pourrait aussitôt déboursier une nouvelle tranche, la sixième, de son prêt.

En récession sévère, la Roumanie avait souscrit en 2009 un prêt global de 20 milliards d'euros auprès du FMI, de l'Union européenne et de la Banque mondiale afin de faire face à la crise. (AFP, Paris, 5 juillet 2010)

\*\*\* \*\*

### Roumanie : l'une des TVA les plus élevées d'Europe, 24 %

Le passage de 19 % à 24 % de la TVA fait de la TVA en Roumanie l'une des plus élevées d'Europe, derrière la Suède, le Danemark, la Norvège, la Hongrie et l'Islande, mais devant d'autres pays du Nord comme la Finlande, connue pour ses taxes élevées. L'Europe aussi a ses paradis fiscaux, où la TVA est égale à zéro, comme en Andorre.

En Europe, le système de taxation diffère profondément d'un pays à l'autre. Les pays scandinaves sont réputés avoir des taxes élevées,

au dessus de 20 %. Alors qu'en Norvège, Suède et Danemark, elle s'élève à 25 %, en Finlande elle demeure à 22 %.

En Hongrie la TVA atteint également un taux record. Comme en Roumanie, où les autorités ont décidé d'augmenter la TVA de 5 %, pour réduire le déficit budgétaire, son voisin la Hongrie a fixé la TVA au même taux, mais en passant de 20 à 25 %. Mais Budapest a agit plus vite, cette augmentation de la TVA faisant partie des mesures d'austérité budgétaire adoptées l'an dernier.

On peut trouver les taux les plus bas d'Europe en Suisse (7,6%), à Chypre (15%), au Luxembourg (15%), en Grande-Bretagne (17%) et en Espagne (18%). [source : Ziarul Financiar] (www.Roumanie.com, 2 juillet 2010)

\*\*\* \*\*

### La Roumanie pourrait renoncer au taux unique d'impôts sur les revenus

La Roumanie pourrait remplacer le taux unique d'impôts sur les revenus en vigueur par un système progressif à partir de janvier 2011, afin d'augmenter ses recettes publiques, a déclaré mardi le ministre des Finances Sebastian Vladescu au quotidien Ziarul Financiar. Introduit en janvier 2005, le taux unique d'imposition de 16% des revenus et des bénéfices avait été le principal cheval de bataille de l'alliance de centre-droit menée par le président Traian Basescu. Selon M. Vladescu toutefois, "le taux unique a représenté une époque qui est aujourd'hui révolue".

"Il est crucial de passer au système de taux progressifs, sinon je ne vois pas comment on pourra soutenir un Etat, même moins social, qui doit redistribuer ses revenus", a-t-il souligné.

Le ministre n'a pas précisé les taux envisagés, mais assuré que toutes les analyses convergent vers cette idée, d'autant plus que les perspectives d'une reprise économique en 2011 sont "très réservées". M. Vladescu estime en revanche que le taux d'impôts sur les bénéfices des sociétés ne devrait pas dépasser les 15%, afin d'encourager les investissements étrangers.

Selon des chiffres de la banque centrale publiés mardi, les investissements directs étrangers en Roumanie ont chuté de 31,5% au cours de cinq premiers mois de 2010 par rapport à la même période de l'année dernière, à 1,43 milliard d'euros.

La taxe à la valeur ajoutée (TVA), dont le taux a été majoré de 19 à 24% à partir du 1er juillet, pourrait être réduite de deux ou trois points, a encore indiqué le ministre.

Ces mesures figurent dans un projet de réforme fiscale sur laquelle reposera le budget 2011.

En proie à la récession depuis la fin 2008, la Roumanie a adopté un plan draconien d'austérité prévoyant notamment une réduction de 25% des salaires du secteur public.

Ce plan, convenu avec le Fonds monétaire international (FMI) et l'Union européenne en échange d'un prêt global de 20 milliards d'euros, devrait lui permettre de ramener le déficit public à 6,8% du PIB cette année, contre 7,2% l'année dernière. (AFP, Paris, 13 juillet 2010)

\*\*\* \*\*



Photo: Hubert Rossel

Nous avons la profonde tristesse de vous faire part du décès de Roberte Liénard-Bréban, ce 14 juillet à Woluwé-Saint-Pierre (Bruxelles), après des années de lutte contre une maladie tenace, mais qui ne lui a jamais ôté le sourire et la bonne humeur !

Cela fait longtemps que des liens personnels liaient Roberte à la Roumanie – des liens profonds et affectifs –, d'abord dans le cadre de l'association locale *Solidarité Horia-Quévy*, ensuite comme membre du Comité de la coordination OVR-CFB/DGB (Communauté française de Belgique), avant de devenir la première présidente de *Partenariat Villages Roumains (PVR)*.

Nous avons toujours apprécié en elle sa grande générosité de cœur, son regard lucide sur les choses et les gens, son ouverture d'esprit et sa pleine collaboration avec ceux qui expriment clairement et honnêtement ce qu'ils désirent faire. Son engagement au sein de PVR nous a fort rapproché d'elle, car nous travaillions à de nombreux projets communs, dans le cadre d'une collaboration étroite entre nos deux associations.

Nous présentons à son époux et à sa fille toute notre sympathie et nos bien sincères condoléances. L'ensemble de ceux qui aiment la Roumanie et les différentes actions qui y sont concrétisées perdent en Roberte une personne particulièrement dévouée et ouverte.

---

## Annonce

### Enfants malades pris en charge gratuitement à Genève

L'Association OVR *Espiroumanie* à Yens (VD) propose aux partenariats OVR-CH des contacts avec des médecins des hôpitaux de Genève pour faire soigner gratuitement des enfants de 0 – 18 ans. De nombreux patients ont déjà pu bénéficier de cette filière.

Prise en charge par l'association à discuter : transport en avion et hébergement avant et après l'opération pour le malade et un accompagnant.

Les dossiers pour tous soins orthopédiques et autres sont examinés.

Renseignements auprès de Mme Argelia LEDERMANN, 1137 Yens.

Tél./fax : 021 800 38 14 – Mobile : 079 212 14 38